

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant*

une demande de crédit d'investissement de CHF 435'000.- pour le renouvellement de la signalisation routière et piétonne conformément au Programme de signalisation régionale

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La réalisation d'un projet de signalisation régionale s'inscrit dans la continuité du projet cantonal de signalisation touristique mené à l'échelle des axes routiers les plus importants du territoire (autoroutes, routes cantonales à fort trafic, etc.). Sur le point de se terminer, ce projet cantonal a comme objectifs principaux de capter un potentiel de visiteurs encore sous-exploité (opération « séduction ») et de guider les automobilistes vers les destinations touristiques les plus importantes du canton à l'aide notamment de panneaux d'accueil.

La réalisation du projet cantonal de signalisation touristique mené à l'échelle du réseau routier de la région d'Yverdon-les-Bains a souligné l'importance de coordonner l'ensemble des pôles d'un même territoire. Pour ce faire, la Commission « tourisme » de l'Association pour le développement du Nord Vaudois (ADNV) a souhaité compléter la réflexion en cours par la réalisation d'un programme de signalisation pour répondre aux attentes exprimées sur le plan régional (échange de clientèle, synergies entre les différentes destinations touristiques de la région, etc.) et local (communes, prestataires, etc.).

Afin de mettre sur pied ce programme de signalisation régional, une étude a été menée sur sept destinations-pilote incarnant les différentes réalités géographiques, touristiques et économiques du Nord vaudois :

1. Grandson région ;
2. Orbe ;
3. Romainmôtier ;
4. Sainte-Croix / Les Rasses ;
5. Vallorbe ;
6. Yverdon-les-Bains ;
7. Yvonand région.

Le bureau d'études Signaxis Sàrl a été mandaté afin d'accompagner ce projet. La mise en œuvre du programme de signalisation est divisée en trois phases distinctes :

- renouvellement des panneaux d'accueil touristique aux entrées du réseau routier de la ville ;
- adaptation du guidage routier aux résultats de l'étude de planification ;
- développement d'un concept de signalétique piétonne.

La démarche prévue concerne l'accessibilité aux pôles de la région par le réseau routier, mais également en transports publics (TP) et a comme objectifs généraux :

- une harmonisation du graphisme de l'ensemble des panneaux de signalisation ;
- un guidage homogène et logique des habitants, hôtes et visiteurs vers les sites touristiques ;
- une plus grande fluidité du trafic ;
- une valorisation de l'offre du territoire sur la base de critères de qualité.

L'objectif de ce projet de renouvellement de la signalétique dans sa globalité est de donner une meilleure visibilité à la région, de valoriser l'offre du territoire et d'améliorer l'accueil des touristes dans les destinations. Ainsi, un touriste en visite dans la région trouvera les mêmes panneaux d'indications à Sainte-Croix, Orbe, Vallorbe ou à Yverdon-les-Bains, ce qui lui permettra de trouver facilement les informations recherchées. La satisfaction des usagers s'en trouve renforcée, avec une possible incidence sur la fréquentation des sites touristiques. En outre, sur le plan opérationnel, ces démarches sont autant d'opportunités d'impliquer tous les acteurs concernés et de les sensibiliser à l'intérêt général du territoire et de ses attraits.

A. Présentation générale du projet

Un premier grand travail de recensement et d'analyse de la signalétique actuelle a permis d'en identifier les lacunes. La définition des points d'intérêt de la ville ainsi que leur hiérarchisation selon des critères de sélection précis ont été présentées dans le « *Schéma directeur – Phase de planification des pôles à signaler* » (Annexe 1). Structuré selon les trois phases du projet mentionnées ci-dessus, il tient également compte de mesures complémentaires traitées séparément (signalétique des zones d'activités, signalétique propre aux parkings, signalisation cycliste). Le schéma directeur est complété par des fiches techniques de planification pour chaque point d'intérêt. En l'état, ce document, établi en 2020, est un document de travail qui permet d'anticiper autant que faire se peut les besoins en matière de signalétique directionnelle; il sera mis à jour avant le début de la mise en œuvre sur le terrain.

Le schéma directeur et les fiches techniques de planification propres à chaque point d'intérêt ont permis de déterminer les coûts inhérents au projet de renouvellement de la signalétique.

Sur le plan financier, il convient de relever que les différents volets du projet, en raison de son caractère régional, sont éligibles à des aides financières cantonales au titre de la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) et fédérales au titre de la loi fédérale sur la politique régionale, du 6 octobre 2006 (LPR). L'octroi des subventions fait l'objet de décisions du Département cantonal de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), qui sont

prises sur la base de préavis régionaux déposés par l'ADNV auprès du Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI).

Un groupe de travail impliquant plusieurs services de la Ville et l'ADNV, en étroite collaboration avec le bureau d'études Signaxis Sàrl, coordonne le projet global au niveau de la ville.

B. Présentation détaillée des trois phases du projet

1. Panneaux d'accueil touristique aux entrées du réseau routier de la ville

Le travail propre à cette phase a été amorcé en décembre 2020. Un groupe de travail a soumis un concept graphique proposant des thématiques à illustrer sur les panneaux marron qui seront placés aux entrées de la ville. Ces propositions ont été validées par la Municipalité ainsi que le Canton, qui a confirmé à l'ADNV son soutien financier à hauteur de 100%, soit un montant de CHF 82'000.-, pour les panneaux d'accueil touristique.

Dès lors qu'elle financée à 100% par l'Etat, sans participation de la Ville ni comptabilisation dans les comptes communaux, cette phase du projet ne fait pas l'objet du présent préavis. Elle est mentionnée uniquement pour permettre d'appréhender le projet dans son ensemble.

Sa mise en œuvre est prévue dès le printemps 2022.

2. Signalétique routière – adaptation du guidage routier

La sélection et la hiérarchisation des points d'intérêt retenus par la Municipalité dans le schéma directeur ont permis de planifier la mise en œuvre de la future signalétique routière et d'en établir les coûts.

Sur la base des résultats de l'étude, 158 emplacements, pour un total de 410 panneaux, ont été analysés. 104 panneaux existants sont conformes au concept retenu dans la phase de planification et ne nécessitent pas d'intervention. En revanche, 306 panneaux, sur 101 emplacements, devront être aménagés (263) ou modifiés (43) afin d'améliorer le guidage routier. **Les coûts estimés à cet effet se montent à un total de CHF 170'000.- TTC**, incluant les frais de production et d'aménagement (CHF 150'000.-) ainsi que les frais d'accompagnement par un mandataire spécialisé (CHF 20'000.- TTC).

Pour cette phase, l'Etat de Vaud, par le SPEI, a confirmé son soutien financier à hauteur de 50% des frais d'accompagnement, soit environ CHF 10'000.- selon budget, mais au maximum CHF 10'500.-. L'autre moitié des coûts d'accompagnement (CHF 10'000.-) ainsi que les coûts de production et d'aménagement (CHF 150'000.-) sont à charge de la Ville, sous réserve d'une éventuelle participation des bénéficiaires (privés ou institutions parapubliques au bénéfice d'une signalisation routière – par ex. hôtels, sites culturels, EMS, etc.). A noter que ce montant pourrait très légèrement évoluer en fonction de l'évolution du schéma des circulations à l'échelle de la ville.

Cette phase sera lancée dès l'octroi du crédit demandé par le présent préavis. La fin des travaux est prévue courant 2024.

3. Signalétique piétonne

Le schéma directeur réalisé à l'échelle de la ville d'Yverdon-les-Bains, et de chacune des destinations touristiques du Nord vaudois, est le levier qui permet de démarrer les réflexions pour un concept régional de signalétique piétonne. Pour obtenir un subventionnement cantonal, il est impératif que la réflexion soit globale et que la signalétique piétonne suive une cohérence régionale en lien avec la signalétique routière. Toutes les destinations touristiques de la région ayant validé leur schéma directeur, un groupe de travail régional pour le concept de signalisation piétonne sera prochainement constitué et piloté par l'ADNV. Une vingtaine de communes du Nord Vaudois ont d'ores et déjà confirmé leur intérêt pour cette phase du projet (cf. Annexe 1, p. 32 du schéma directeur – note de bas de page).

La signalétique piétonne est divisée en deux catégories :

3.1 **Signalétique piétonne collective** : emplacements stratégiques, par exemple lorsqu'un usager devient piéton (parkings, gare, etc.) et points d'informations de la Ville (office du tourisme) notamment.

Le mobilier sera constitué de panneaux d'information et plans de situation, dont le design et le contenu graphique seront définis sur la base du concept régional.

L'estimation des coûts se monte à un total de 420'000.- HT pour l'ensemble du concept régional et son application sur les 144 emplacements stratégiques, dont **CHF 110'000 TTC pour la Commune d'Yverdon-les-Bains** (33 emplacements stratégiques). Ce montant pourrait légèrement varier au cas, hypothétique, où une commune se retirerait du concept régional de signalisation.

Un concept régional impliquant les communes du Nord vaudois qui s'y montrent favorables (19 communes actuellement) sera mis en place au printemps 2022. Cette phase du projet est éligible à des subventions cantonales pour la définition du concept, l'accompagnement ainsi que la fabrication et la pose des panneaux d'information à hauteur, a priori, de 50% des coûts. Un préavis a été déposé par l'ADNV au SPEI en décembre 2021 et est en cours de traitement auprès des instances cantonales.

S'agissant des coûts à charge de la Ville, on peut donc attendre avec une certaine confiance une **subvention cantonale d'un montant de CHF 55'000.-**. L'autre moitié des coûts (CHF 55'000.-) sera à la charge de la Commune.

3.2 **Signalétique piétonne individuelle** (spécifique à Yverdon-les-Bains) : signalétique propre aux points d'intérêts locaux, itinéraires spécifiques.

Le mobilier sera constitué d'indicateurs de direction pour piétons (ex. fléchage, pictogrammes).

Les coûts sont estimés à CHF 155'000.- TTC. Contrairement à ce qui avait été envisagé en 2020, cette partie du projet ne peut, a priori, pas faire l'objet d'une subvention cantonale et sera dès lors intégralement financée par la Ville. Si une

subvention pouvait néanmoins être obtenue, elle sera imputée au crédit d'investissement considéré.

Sous réserve de l'acceptation du crédit d'investissement demandé par le présent préavis, la mesure pourra être mise en œuvre dès 2023.

C. Synthèse des coûts relatifs au projet global de signalétique et financement

| | Coût total | Financement |
|---------------------------------------|--|-----------------------------------|
| Panneaux d'entrées de ville (phase 1) | CHF 82'000.- TTC | Participation 100% SPEI confirmée |
| | (non comptabilisé dans le total car les factures transiteront uniquement entre l'ADNV et le SPEI). | |

| | Ville YLB | Canton de Vaud | Coût total |
|--|--|---|---|
| Signalétique routière (phase 2) | CHF 10'000.- TTC (50%) | CHF 10'000.- TTC (50%) participation SPEI confirmée | CHF 20'000.- TTC |
| 1. accompagnement | | | |
| 2. production et aménagement | CHF 150'000.- TTC (100%)* | - | CHF 150'000.- TTC |
| Concept régional de signalisation piétonne – signalétique collective (phase 3.1) | CHF 55'000.- TTC (50%) | CHF 55'000.- TTC (50%) participation attendue du SPEI | CHF 110'000.- TTC |
| Concept régional de signalisation piétonne – signalétique individuelle (phase 3.2) | CHF 155'000.- TTC (100%) | - | CHF 155'000.- TTC |
| | Total net Ville = CHF 370'000.- TTC | Total SPEI validé = CHF 10'000.- TTC Total SPEI attendu = CHF 55'000.- TTC | Total projet = CHF 435'000.- TTC |

*éventuelle participation des bénéficiaires

Un montant de CHF 370'000.-, correspondant au montant net à charge de la Ville, est inscrit à cet effet au plan des investissements 2021-2030 (ligne n° 1800).

Les charges annuelles du crédit d'investissement se montent à CHF 55'030.- et comprennent les frais d'intérêts variables sur le capital investi (CHF 2'830.-), les frais d'entretien (CHF 8'700.-) et l'amortissement (CHF 43'500.-). La dépense sera amortie sur une durée de 10 ans.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à procéder au renouvellement de la signalisation routière et piétonne, conformément au Programme de signalisation régionale.
- Article 2: Un crédit de CHF 435'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.161600.22 « Renouvellement de la signalisation routière et piétonne » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Annexe :

- (1) Programme de signalisation Yverdon-les-Bains : Schéma directeur – Phase de planification des pôles à signaler, Signaxis Sàrl, 30 novembre 2020

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, municipal en charge du dicastère Sports –Tourisme - Bâtiments

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| <u>1. CONTEXTE GENERAL</u> | 4 |
| 1.1. PROJET CANTONAL DE SIGNALISATION TOURISTIQUE..... | 4 |
| 1.2. COORDINATION DE LA SIGNALISATION SUR LE PLAN REGIONAL ET LOCAL..... | 4 |
| <u>2. OBJECTIFS</u> | 4 |
| 2.1. OBJECTIFS GENERAUX | 4 |
| 2.2. OBJECTIFS TECHNIQUES | 5 |
| <u>3. REALISATION ET LIMITES DU PROJET « YVERDON-LES-BAINS »</u> | 6 |
| 3.1. DESTINATION-PILOTE D’YVERDON-LES-BAINS | 6 |
| 3.2. RÉALISATION..... | 6 |
| 3.3. LIMITES DU PROJET..... | 6 |
| PUBLIC-CIBLE | 6 |
| TERRITOIRE | 7 |
| MOBILITE | 7 |
| SIGNALISATION | 8 |
| CADRE REGLEMENTAIRE | 8 |
| <u>4. ETAT DES LIEUX DE LA SIGNALISATION EXISTANTE</u> | 9 |
| 4.1. SELECTION DES POLES A SIGNALER..... | 9 |
| 4.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PANNEAUX A DEVELOPPER..... | 9 |
| 4.3. CONDITIONS GENERALES DES PANNEAUX A AMENAGER..... | 10 |
| 4.4. PANNEAUX A ENTRETENIR | 10 |
| <u>5. SELECTION ET HIERARCHISATION DES POLES A SIGNALER</u> | 11 |
| 5.1. OBJECTIFS ET DÉMARCHE..... | 11 |
| 5.2. RESULTATS | 11 |
| PREAMBULE..... | 11 |
| SELECTION DES POLES A SIGNALER..... | 12 |
| HIERARCHISATION DES CATEGORIES DE POLES A SIGNALER | 12 |
| VALIDATION | 13 |
| <u>6. REGLES ET PRINCIPES DE SIGNALISATION – PHASE DE PLANIFICATION</u> | 14 |
| 6.1. OBJECTIFS ET DÉMARCHE..... | 14 |
| 6.2. REGLES ET PRINCIPES DE SIGNALISATION DEFINIS SUR LE PLAN REGIONAL | 14 |
| ACCES ROUTIER | 14 |
| ACCES EN TRANSPORTS PUBLICS | 17 |
| <u>7. RESULTATS</u> | 19 |

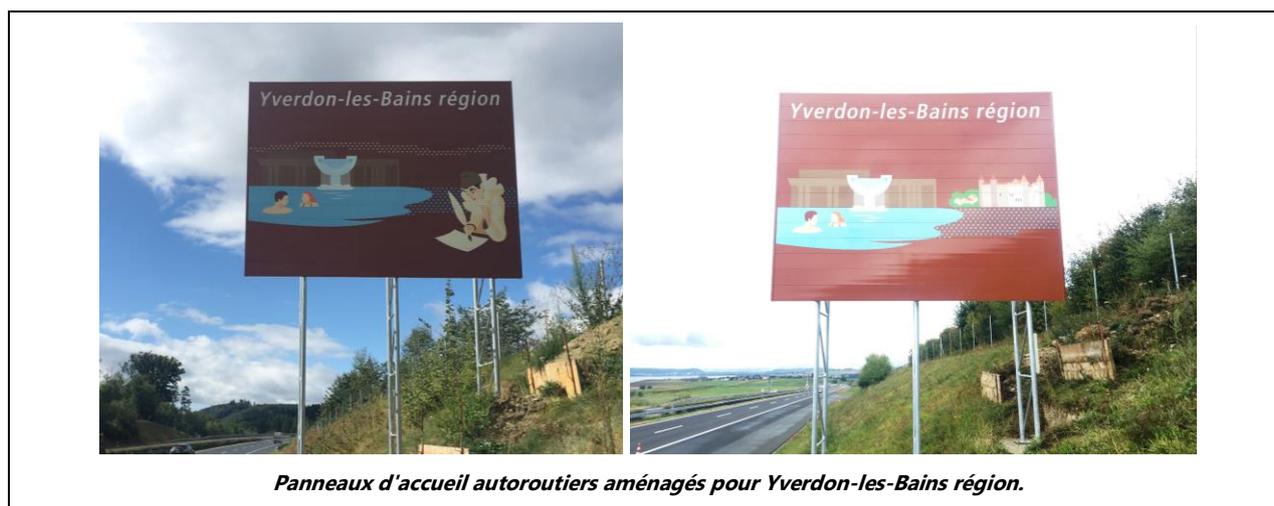
| | |
|--|------------------|
| 7.1. STRATEGIE GENERALE DE SIGNALISATION | 19 |
| 1. SIGNALISATION D'YVERDON-LES-BAINS – DESTINATION TOURISTIQUE D'IMPORTANCE REGIONALE..... | 19 |
| 2. SIGNALISATION DU CENTRE-VILLE ET DES RIVES DU LAC..... | 20 |
| 3. SIGNALISATION DES POLES D'IMPORTANCE REGIONALE | 21 |
| 4. SIGNALISATION DU CENTRE HISTORIQUE, DE LA MAISON D'AILLEURS, DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE LA GARE .. | 22 |
| 5. SIGNALISATION DES ZONES D'ACTIVITES ET PRINCIPAUX PARKINGS..... | 23 |
| 6. SIGNALISATION DES AUTRES POINTS D'INTERET | 25 |
| 7.2. APPLICATION POLE PAR POLE | 26 |
| FICHES DE PLANIFICATION | 26 |
| | |
| <u>8. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE</u> | <u>28</u> |
| | |
| 8.1. OBJECTIFS | 28 |
| 8.2. MESURES PRINCIPALES | 28 |
| 1. RENOUELEMENT DES PANNEAUX D'ACCUEIL SUR LE PLAN ROUTIER | 28 |
| 2. ADAPTATION DU GUIDAGE ROUTIER AUX RESULTATS DE L'ETUDE DE PLANIFICATION | 30 |
| 3. DEVELOPPEMENT D'UN CONCEPT DE SIGNALISATION PIETONNE | 32 |
| SYNTHESE DES COUTS – COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS | 34 |
| 8.3. MESURES COMPLEMENTAIRES | 35 |
| 1. DEVELOPPEMENT D'UNE SIGNALIETIQUE PROPRE AUX ZONES D'ACTIVITES..... | 35 |
| 2. DEVELOPPEMENT D'UNE SIGNALIETIQUE PROPRE AUX PARKINGS..... | 35 |
| 3. DEVELOPPEMENT D'UNE SIGNALISATION PROPRE AUX ITINERAIRES CYCLABLES..... | 35 |
| 4. MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUIVI SIG DES PANNEAUX | 36 |
| | |
| <u>ANNEXES</u> | <u>37</u> |
| | |
| ANNEXE 1 « LISTE DES REFERENCES CONSULTEES »..... | 37 |
| ANNEXE 2 « CRITERES DE SELECTION DES POLES A SIGNALER, CATEGORIE PAR CATEGORIE » | 37 |
| ANNEXE 3 « LISTE DES POLES SELECTIONNES, CATEGORIE PAR CATEGORIE » | 38 |
| ANNEXE 4 « FICHES TECHNIQUES DE PLANIFICATION »..... | 42 |

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. *Projet cantonal de signalisation touristique*

La volonté de réaliser un projet de signalisation régionale s'inscrit dans la continuité du projet cantonal de signalisation touristique mené à l'échelle des axes routiers les plus importants du territoire (autoroutes, routes cantonales à fort trafic, etc.).

Sur le point de se terminer, ce projet cantonal vise comme objectifs principaux de capter un potentiel de visiteurs encore sous-exploité (opération « séduction ») et guider les automobilistes vers les destinations touristiques les plus importantes du canton à l'aide notamment de panneaux d'accueil.



1.2. *Coordination de la signalisation sur le plan régional et local*

La réalisation du projet cantonal de signalisation touristique mené à l'échelle du réseau routier de la région d'Yverdon-les-Bains a souligné l'importance de coordonner l'ensemble des pôles d'un même territoire.

Pour ce faire, la Commission « Tourisme » de l'Association de Développement du Nord Vaudois (ADNV) souhaite compléter la réflexion en cours par la réalisation d'un programme de signalisation pour répondre aux attentes exprimées sur le plan *régional* (échange de clientèle, synergies entre les différentes destinations touristiques de la région, etc.) et *local* (communes, prestataires, etc.).

2. OBJECTIFS

2.1. *Objectifs généraux*

Dans l'optique de démarrer au mieux le programme de signalisation régional, une étude est tout d'abord menée sur sept destinations-pilote incarnant les différentes réalités géographiques, touristiques et économiques de l'ADNV :

1. Grandson région
2. Orbe
3. Romainmôtier
4. Sainte-Croix / Les Rasses
5. Vallorbe
6. Yverdon-les-Bains
7. Yvonand région

Ces réflexions concernent l'accessibilité aux pôles de la région sur le plan du réseau routier mais également en transports publics (TP) et se fixent comme objectifs généraux :

- Une harmonisation du graphisme de l'ensemble des panneaux de signalisation ;
- Un guidage homogène et logique des habitants, hôtes et visiteurs vers les sites touristiques ;
- Une plus grande fluidité du trafic ;
- Une valorisation de l'offre du territoire sur la base de critères de qualité.

La satisfaction des usagers s'en trouve renforcée, avec une possible incidence sur la fréquentation des sites touristiques.

En outre, sur le plan opérationnel, ces démarches sont autant d'opportunités d'impliquer tous les acteurs concernés et de les sensibiliser à l'intérêt général du territoire et de ses attraits.

2.2. Objectifs techniques

Sur le plan technique, la réalisation de l'étude relative au programme de signalisation des sept destinations-pilote se traduit par :

- L'analyse générale des lieux, services et infrastructures de la région (pôles déjà signalés, recensement de l'offre existante) ;
- La sélection des pôles d'importance régionale (pôles identitaires en lien notamment avec les USP¹ touristiques de la région) et des pôles d'intérêt local (lieux géographiques, hébergement, restauration, transports (gare, etc.), produits du terroir, sites naturels, sites touristiques, services et infrastructures communaux, zones industrielles, etc.) ;
- La hiérarchisation de l'ensemble de l'offre de la région ;
- L'élaboration de règles de signalisation sur le plan régional quel que soit le mode de transport concerné (routes, TP) et leur application sur l'ensemble des pôles sélectionnés (phase de planification des itinéraires à baliser, etc.) ;
- La préparation des conditions de mise en œuvre des résultats de l'étude (mesures à réaliser, priorisation, estimation des coûts, etc.).

Pour la région et les communes concernées, cette phase d'étude représente une étape indispensable à réaliser avant tout projet de mise en œuvre (production et aménagement de panneaux)². Il en résulte un document de planification³ :

- Pour la mise en œuvre des pôles à signaler ;
- Pour les demandes de soutien financier à adresser au Service vaudois de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)⁴ ;
- Pour les demandes d'autorisation à adresser à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) de l'Etat de Vaud.

¹ Unique Selling Proposition.

² Réfléchir globalement avant d'agir localement.

³ Schéma directeur de signalisation.

⁴ Ex. : prise en charge à 100% des frais liés au développement, à la production et à l'aménagement des panneaux d'accueil routiers des destinations touristiques d'importance régionale.

3. RÉALISATION ET LIMITES DU PROJET « YVERDON-LES-BAINS »

3.1. Destination-pilote d'Yverdon-les-Bains

Parmi les 7 destinations-pilote d'Yverdon-les-Bains Région, la ville d'Yverdon-les-Bains est retenue pour ses réalités géographiques, son tissu économique ou son offre touristique ; des caractéristiques spécifiques aux principales villes du canton de Vaud, notamment celles situées au bord d'un lac.

3.2. Réalisation

Le projet est piloté par un groupe de travail (GT) composé de :

- Marc-André Burkhard, municipal en charge du Tourisme
- Ophélie Dysli-Jeanerret, Service des sports (filiale Tourisme)
- Virginie Cachin, puis Estelle Kruegel, chargée de mission, Service des sports (filiale Tourisme) (coordination du projet)
- Pierre Droz, puis Sébastien Lassueur, Tourisme régional – ADN (coordination régionale du projet)
- Sébastien Lassueur, Office du Tourisme d'Yverdon-les-Bains
- Laurent Miéville, Service de la Sécurité Publique, Unité technique et signalisation
- Quentin Pelloux, Service de la Sécurité Publique, filiale Mobilité
- Julien Woessner, Service de l'Urbanisme

Dans l'optique de mener à bien les objectifs du projet, le GT est accompagné par le bureau d'études Signaxis Sàrl spécialisé dans la gestion de projets de signalisation, responsable notamment de produire les pièces techniques utiles à la réalisation du projet.

Sur le plan du processus de validation, les résultats de l'étude sont présentés à la Municipalité (validation locale), puis à la Commission Tourisme de l'ADN (coordination régionale).

Sur le plan financier, le projet régional est soutenu par l'Etat de Vaud à hauteur de 79.5%, par l'intermédiaire du SPEI ; le 20.5% restant étant à la charge des communes.

3.3. Limites du projet

PUBLIC-CIBLE

De manière générale, les outils de signalisation sont destinés aux personnes qui ne connaissent pas ou que très peu la région :

- Visiteurs étrangers et suisses qui découvrent généralement la région pour la première fois et qui, de fait, ne connaissent pas le territoire ;
- Visiteurs résidant à proximité d'Yverdon-les-Bains et personnes en lien avec le trafic de transit⁵ qui ne viennent que sporadiquement dans la région.

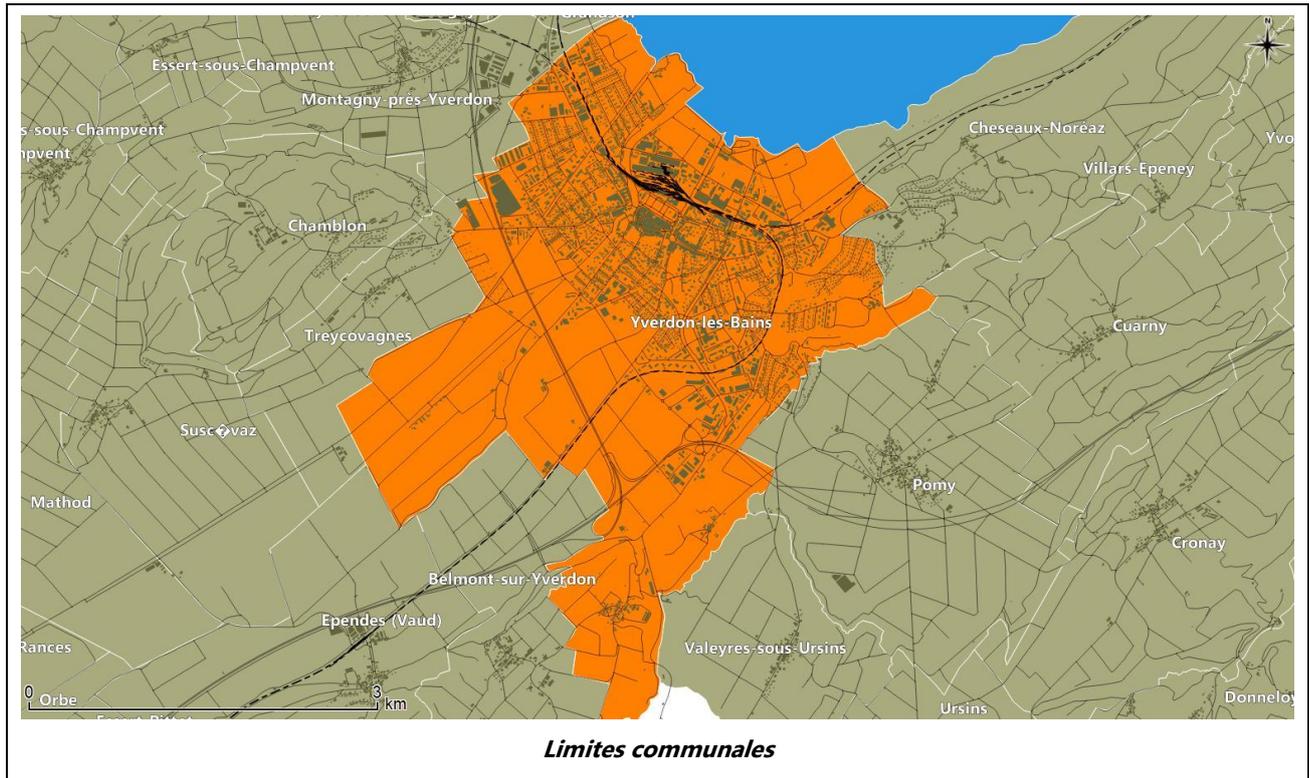
A ce titre, les paramètres suivants doivent être considérés dans toute réflexion propre au développement d'outils de signalisation :

- Des visiteurs qui potentiellement ne parlent pas le français ;
- Un public-cible en mouvement à la recherche d'informations sur la région d'accueil et ses services ;
- Des visiteurs dans un état d'esprit « Vacances » pour les touristes de loisirs.

⁵ Ex. : Déplacements dans la région de marchandises ou personnes pour réunion professionnelle, etc..

TERRITOIRE

Sur le plan territorial, l’analyse de la signalisation se concentre sur la commune d’Yverdon-les-Bains.

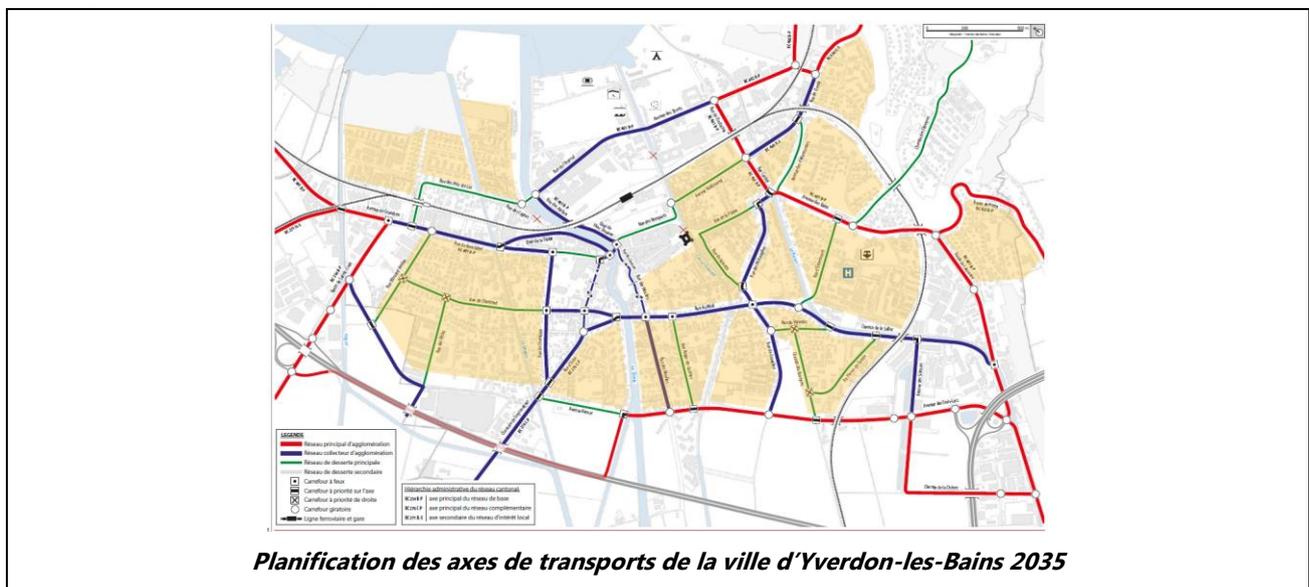


MOBILITÉ

L’étude traite de manière globale la question de l’accessibilité aux différents points d’intérêt touristique de la ville, que ce soit en véhicule privé (transport individuel motorisé), en transports publics, voire à pied.

Sur le plan routier, et dans l’optique d’éviter de devoir aménager de nouveaux panneaux qui ne dureront que quelques années, l’étude s’inscrit sur le moyen-long terme en s’appuyant sur la planification des transports de la ville d’Yverdon-les-Bains à l’horizon 2035, avec notamment :

- Le plan directeur des circulations (nouvelle hiérarchie routière) ;
- Le plan directeur de la mobilité douce ;
- Le plan directeur des transports publics.



SIGNALISATION

Sur le plan de la signalisation, le projet se concentre sur les fonctions :

- De guidage : permettre aux visiteurs de rejoindre leur lieu d'intérêt ;
- D'information : renseigner les visiteurs sur l'offre touristique existante une fois arrivés à destination ;
- D'accueil : mentionner les « portes d'entrée » des pôles concernés (panneau d'accueil touristique, panneau d'entrée de localité, enseigne, etc.).

En outre, les catégories suivantes ne sont pas prises en considération :

- Signalisation de police (Cédez le passage, Interdiction de circuler, etc.) ;
- Plaques nominatives des rues ;
- Indicateurs de direction liés aux réseaux « SuisseMobile », « Vaud Rando » ou tout autre sentier thématique ;
- Outils de signalisation relatifs aux manifestations.

Sur le plan de la localisation des outils de signalisation, le projet traite en priorité les questions relatives au domaine public, sous la responsabilité du canton ou des communes.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tout projet de signalisation devant respecter le cadre réglementaire en vigueur, l'étude est réalisée sur la base des lois, ordonnances, directives ou normes suivantes :

- Convention de Vienne sur la signalisation routière
- Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR, RS 741.01)
- Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) 741.21
- Instructions fédérales du 14 mai 2012 concernant la signalisation touristique sur les autoroutes et les semi-autoroutes
- Norme VSS SN 640 817d Signalisation des routes principales et secondaires – Indicateurs de direction, présentation
- Norme VSS SN 640 827c Signalisation touristique sur les routes principales et secondaires
- Norme VSS SN 640 828 Signaux routiers Indicateurs de direction pour les hôtels
- Norme VSS SN 640 830c Signaux routiers – Ecriture
- Norme VSS SN 640 846 Signaux – Disposition sur les routes principales et secondaires
- Loi cantonale sur les procédés de réclame
- Fiche cantonale N 023 Signalisation industrielle, entreprise
- Directive cantonale 09 17 Panneaux d'entrée de localité
- Notes régionales développées au niveau des Alpes vaudoises (région-pilote sur le plan cantonal) pour les catégories « Parahôtellerie », « Secteur viticole (vignerons-encaveurs, caveaux) et produits du terroir », « Restaurant situé hors localité », « Equipement et service public local » et « Site touristique d'intérêt local ».

4. ETAT DES LIEUX DE LA SIGNALISATION EXISTANTE

L'état des lieux de la signalisation existante permet d'identifier quatre enjeux principaux à considérer pour l'ensemble du projet.

4.1. Sélection des pôles à signaler

- Enjeu relatif aux critères de sélection des informations à signaler par rapport aux problèmes de « surcharge d'information » à l'échelle d'un carrefour ou d'un panneau :



Surcharge d'information à l'échelle d'un carrefour



Surcharge d'information à l'échelle d'un panneau

4.2. Caractéristiques techniques des panneaux à développer

- Enjeu relatif aux caractéristiques techniques des outils de signalisation à développer pour répondre au problème de « diversité » :





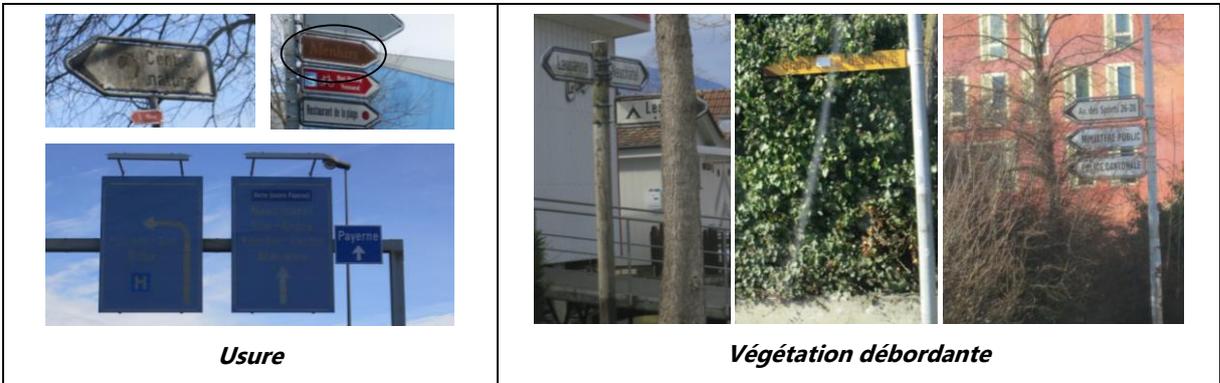
4.3. Conditions générales des panneaux à aménager

- Enjeu relatif aux conditions d'aménagement des outils de signalisation développés par rapport aux problèmes de « hiérarchisation non conforme » ou de « rupture de signalisation » :



4.4. Panneaux à entretenir

- Enjeu relatif à l'entretien des outils de signalisation pour répondre aux problèmes « d'usure » ou de « végétation débordante » :



5. SÉLECTION ET HIÉRARCHISATION DES PÔLES À SIGNALER

5.1. Objectifs et démarche

L'offre de la ville d'Yverdon-les-Bains étant importante quantitativement, une sélection des pôles à signaler apparaît comme obligatoire afin d'éviter de perdre en lisibilité⁶ ou de générer un sentiment d'insatisfaction auprès des visiteurs lié à la découverte de lieux de moindre intérêt.

Pour ce faire, les lieux, infrastructures ou services identifiés au niveau du recensement de l'offre existante⁷ sont évalués en regard de critères de qualité⁸ définis pour chacune des catégories définies (processus de sélection des pôles à signaler).

Au final, une proposition de liste des pôles à signaler sur le plan régional et local est établie pour Yverdon-les-Bains.

En outre, dans l'optique de répondre aux problèmes de surcharge d'information au sein de certaines zones bâties densifiées ou certains carrefours routiers, une hiérarchisation est établie entre les différentes catégories sélectionnées.

5.2. Résultats

PRÉAMBULE

L'analyse des différents points d'intérêt liés à l'offre existante de la Ville d'Yverdon-les-Bains met tout d'abord en évidence 6 constats d'ordre général à considérer dans le cadre de la sélection des pôles à signaler, en fonction de la catégorie concernée :

| CATEGORIE | COMMENTAIRE |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Lieux regroupant plusieurs entités | <ul style="list-style-type: none"> Signalétique unique pour les lieux géographiquement très rapprochés ou qui sont dans le même bâtiment, avec une communication en amont (site internet, flyers, etc.) qui devra être claire pour les visiteurs. (p.ex. Château qui regroupe l'Échandole, le musée, les caves, etc.). |
| <ul style="list-style-type: none"> Installations éphémères | <ul style="list-style-type: none"> Non prise en considération des installations éphémères (p.ex. parkings liés aux manifestations, La Dérivée, etc.). |
| <ul style="list-style-type: none"> Restauration | <ul style="list-style-type: none"> Un domaine d'activité qui varie trop souvent pour pouvoir figer le nom des restaurants sur des panneaux, notamment depuis la route. Réfléchir en temps voulu à une solution plus dynamique qui permette une gestion moins complexe, notamment sur le plan de la signalisation piétonne (solution digitale p.ex.). |
| <ul style="list-style-type: none"> Salles à louer (communales et | <ul style="list-style-type: none"> Des salles avec un réel intérêt touristique⁹ qui sont déjà référencées dans d'autres catégories : |

⁶ « Trop d'informations tue l'information » !

⁷ Cf. annexe 1 « Liste des références consultées ».

⁸ Cf. annexe 2 « Critères de sélection des pôles d'intérêt local, catégorie par catégorie ».

⁹ Fournir un service professionnel dans la réservation et l'organisation d'événements (séminaires, conventions, etc.) ; offrir un cadre qui présente un intérêt (insolite, cachet, histoire) ; accueillir régulièrement des événements suprarégionaux.

| | |
|-----------------------------|--|
| privées) | <ul style="list-style-type: none"> - Salle Villa d'Entremont > Grand Hôtel des Bains > Hébergement - Salle Aula Magna > Château > Culture - Salle Marive > Culture |
| • Places, parcs, promenades | • Des places, parcs et promenades qui seront traités dans un deuxième temps, au moment de l'élaboration du concept de signalétique piétonne. |
| • Mobilité douce | • Des solutions proposées pour se déplacer à travers la ville entre les arrêts Travys, les taxis, les stations de vélo en libre-service et les stations-voitures Mobility qui changent de manière récurrente et qui seront traitées dans un deuxième temps, au moment de l'élaboration du concept de signalétique piétonne (p.ex. renvoi sur des liens dynamiques (site internet, QR Code)). |

SÉLECTION DES PÔLES À SIGNALER

La réflexion menée jusqu'à ce jour a permis de sélectionner **141** pôles¹⁰ à l'échelle de la commune d'Yverdon-les-Bains, répartis selon **10** catégories différentes :

| CATEGORIES | NOMBRE |
|--------------------------------------|--------|
| 1. • Culture | 18 |
| 2. • Economie (Zones d'activités) | 14 |
| 3. • Education et formation | 5 |
| 4. • Equipements et services publics | 37 |
| 5. • Hébergement | 8 |
| 6. • Lieux géographiques | 5 |
| 7. • Nature | 5 |
| 8. • Santé | 8 |
| 9. • Sport et loisirs | 24 |
| 10. • Transport | 17 |
| 141 | |

HIÉRARCHISATION DES CATÉGORIES DE PÔLES À SIGNALER

La hiérarchisation établie entre les différentes catégories de pôles sélectionnés se compose de 5 niveaux principaux :

| CATEGORIE | EXEMPLE(S) |
|--|--|
| 1. Indicateur de direction générale | • Lausanne, Neuchâtel, Payerne, Ste-Croix, Yvonand, etc. |
| 2. Pôle d'importance régionale (pôle identitaire pour la région) | • Yverdon-les-Bains • Centre thermal • Centre historique + Château et son musée • Grande Cariçaie + Centre Pro Natura de Champ-Pittet |

¹⁰ Cf. annexe 3 « Liste des pôles à signaler ».

- | | |
|---|--|
| <p>3. Lieu géographique (quartier, zone industrielle) (pôle collectif)</p> <p>4. Office du tourisme (information), pôles « Transport » (parking, gare, etc.) (principales portes d'entrée de la région), établissements hôteliers, centres de formation principaux (CPNV, HEIG-VD (Cheseaux, St-Roch))</p> <p>5. Autres pôles (arbitrage éventuel par les représentants de la région)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Maison d'Ailleurs • Menhirs • Hôpital • Centre-ville, Rives du lac • Y-Parc, etc. • Office du tourisme • Gare d'Yverdon-les-Bains • Parking du Midi • Hôtel de la Prairie • CPNV, etc. • Tous les autres pôles retenus |
|---|--|

VALIDATION

Dans sa séance du 13 mai 2020, la Municipalité s'est réunie pour discuter du projet de signalisation mené à l'échelle de la commune et des résultats intermédiaires liés à la sélection des points d'intérêt à signaler sur le territoire.

Après avoir pris connaissance du rapport n°04-20 SPORTS-Tourisme - Programme de signalisation régionale (complément au rapport SPORTS-Tourisme 02-20), la Municipalité a traité la sous-décision n° 3.12.2 en prenant acte :

- Que les aspects financiers du projet pourront être présentés d'ici la fin de l'automne 2020, avec une proposition d'échéancier pour diluer les coûts sur plusieurs années ;
- Que les coûts relatifs à la révision du guidage routier et au projet de signalétique piétonne (concept et réalisation) seront mis au plan des investissements à partir de 2022¹¹.

Sur la base de cette décision, la phase de planification des pôles sélectionnés a pu démarrer.

¹¹ Cf. Extrait du procès-verbal N°2019-2020.053.

6. RÈGLES ET PRINCIPES DE SIGNALISATION – PHASE DE PLANIFICATION

6.1. Objectifs et démarche

Sur la base de la liste des pôles sélectionnés, des règles et principes de signalisation sont définis à l'échelle de l'ensemble de la région et appliqués pôle par pôle (phase de planification).

De manière générale, ces règles cherchent à optimiser l'impact des outils de signalisation en visant un minimum d'information pour un maximum de visibilité.

Sur un plan technique, il s'agit :

- D'établir les itinéraires à baliser pour guider les usagers du territoire jusqu'au lieu de l'activité, quel que soit le mode de déplacement utilisé (véhicule privé, TP, déplacement piéton) ;
- De définir le type d'outils de signalisation à aménager (indicateur de direction, panneau d'accueil, panneau d'information, enseigne, etc.).

La planification des pôles à signaler se différencie principalement en fonction :

- De la catégorie et de la position hiérarchique du pôle considéré¹² ;
- De sa localisation :
 - Par rapport aux autres pôles à signaler (pôle situé à proximité d'autres pôles, pôle isolé, etc.) ;
 - Par rapport aux principales infrastructures d'accès (routes, gare, etc.).

Au final, il s'agit d'établir :

- Une stratégie générale de signalisation à l'échelle de la ville d'Yverdon-les-Bains ;
- Un scénario de signalisation pour chaque pôle sélectionné ; un scénario illustré sous la forme d'une fiche technique de planification.

6.2. Règles et principes de signalisation définis sur le plan régional

ACCÈS ROUTIER

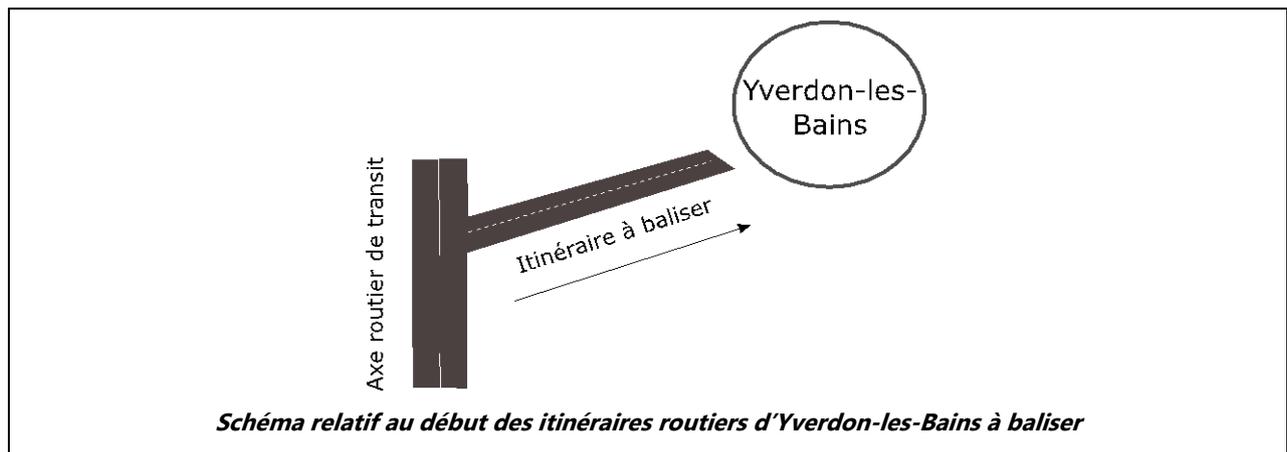
Sur le plan de la signalisation à mettre en place au niveau du réseau routier, la planification tient compte de quatre étapes principales :

1. Identification du début de l'itinéraire à baliser ;
2. Guidage le long de l'itinéraire à baliser afin d'éviter les ruptures de signalisation (approche globale) ;
3. Information pour communiquer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination (message de bienvenue, enseigne, etc.) ;
4. Identification d'un parking pour permettre aux visiteurs de passer du statut « d'automobiliste » à celui de « piéton ».

1. Début de l'itinéraire à baliser

Yverdon-les-Bains, en tant que destination touristique d'importance régionale, est signalée depuis les axes de transit les plus importants situés à proximité de la ville mais qui ne la traversent pas.

¹² Plus le pôle est élevé dans la hiérarchie, plus les itinéraires à baliser seront nombreux et longs, notamment sur le plan routier.



Sur le plan régional, dans une logique de complémentarité avec les autres destinations touristiques (échange de clientèle), Yverdon-les-Bains est signalée dès leur sortie.

Sur le plan local, seuls les pôles de niveau hiérarchique 2 (pôles d'importance régionale) et 3 (quartiers) sont traités à partir des différentes entrées de la ville.

Pour les autres pôles :

- S'ils sont situés le long des principaux axes de circulation les plus importants de la commune en termes d'infrastructures et de flux de personnes et véhicules, aucune signalisation routière n'est prévue¹³.
- S'ils sont situés en dehors des principaux axes de circulation de la ville, leur traitement en termes de signalisation commence à partir du moment où les automobilistes doivent quitter le réseau formé par les axes de circulation les plus importants de la commune.
- S'ils sont situés au sein d'un pôle collectif (quartier ou zone industrielle p.ex.), les itinéraires à baliser sont considérés seulement à partir des entrées du pôle collectif correspondant (principe de « poupées russes emboîtées »).

Pour les catégories « Sentiers didactiques » et « Restaurants »¹⁴, aucune signalisation routière n'est prévue.

2. Guidage

De manière générale :

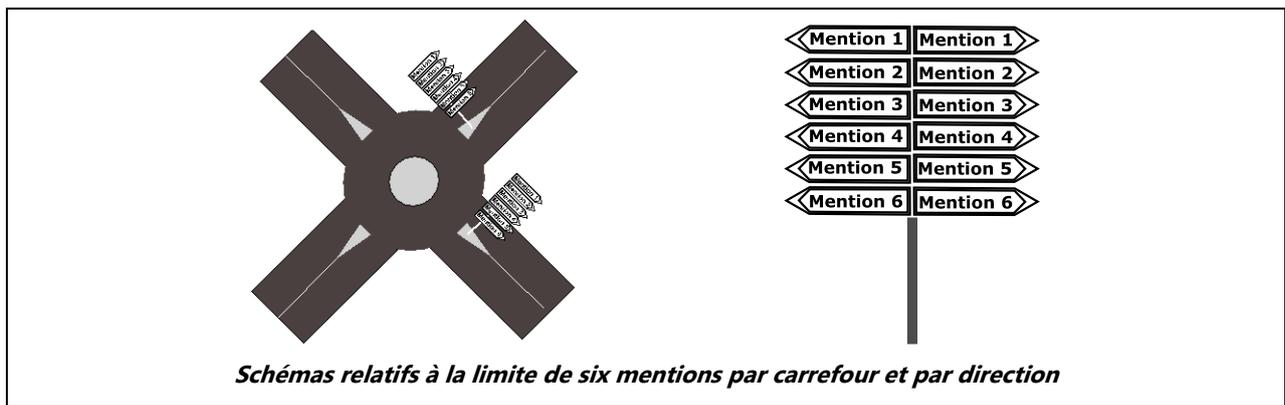
- Le guidage privilégie l'accès le plus direct au pôle tout en respectant la hiérarchie du réseau routier de la Ville et en évitant dans la mesure du possible de traverser les zones bâties densifiées.
- Une signalisation est mise en place le long d'un itinéraire à baliser à chaque fois qu'il y a hésitation quant à la direction à suivre.

Afin de répondre aux éventuels problèmes de surcharge d'information au sein de certains carrefours concernés par la signalisation de plusieurs pôles, le nombre de mentions à signaler se limite à 6¹⁵ par carrefour et par direction :

¹³ Nécessité d'avoir une enseigne suffisamment visible depuis les axes de circulation ; sous la responsabilité du représentant du pôle.

¹⁴ Mention éventuelle au niveau des plans de situation de la ville (signalisation piétonne) en complément des brochures distribuées par l'Office du tourisme.

¹⁵ Résultat issu de tests réalisés au sein d'un laboratoire spécialisé dans la psychologie de la conduite.



Il s'agit à ce titre de tenir compte de la réduction de la capacité de lecture d'un automobiliste en mouvement. Au-delà de 6 mentions, certains messages risquent de n'être pas compris entraînant un possible ralentissement de certains automobilistes et un risque de conflit avec des automobilistes un peu pressés.

En termes d'arbitrage, les critères suivants sont appliqués :

1. Privilégier les pôles les plus importants hiérarchiquement ;
2. Pour les pôles de même niveau hiérarchique, privilégier le pôle le plus proche géographiquement.

Pour les pôles non retenus, la réflexion se poursuit au niveau du carrefour suivant selon les mêmes règles.

3. Fin de l'itinéraire

Pour Yverdon-les-Bains, signalée en tant que destination touristique d'importance régionale, un panneau d'accueil touristique est aménagé aux entrées du pôle, au niveau des axes de circulation les plus importants de la région.



Pour les pôles collectifs, notamment les zones industrielles, un panneau d'information permet de signaler l'entrée du pôle correspondant.



Pour les autres pôles, la présence d'une enseigne visible située au niveau du point d'accès final vient confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination.



4. Parking

Une fois arrivé à destination, l'automobiliste est orienté vers le parking le plus proche afin qu'il puisse devenir « piéton ».

A partir du parking, le visiteur poursuit son itinéraire à pied selon deux cas de figure principaux :

1. En rejoignant directement l'entrée du pôle si cette dernière se trouve à proximité immédiate ;
2. En suivant une signalisation piétonne complémentaire (indicateur de direction individuel, plan de situation, etc.) si l'entrée du pôle est jugée trop éloignée du parking.

ACCÈS EN TRANSPORTS PUBLICS¹⁶

Afin de garantir une cohérence territoriale globale, la signalisation ne peut se limiter au réseau routier. Des réponses tout aussi structurées doivent être apportées pour les usagers des TP.

¹⁶ Pour l'accès à la ville en vélo, cf. chapitre « 8.3 Mesures complémentaires », mesure no 3.

Sur le plan de la signalisation à mettre en place, la planification tient compte de trois étapes principales :

1. Identification du début de l'itinéraire à baliser ;
2. Orientation sur la base d'une signalisation piétonne ;
3. Information pour communiquer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination (message de bienvenue, enseigne, etc.).

1. Début de l'itinéraire à baliser

De manière générale, l'accès en TP à Yverdon-les-Bains et ses pôles s'appuie en premier lieu sur les principales « portes d'entrée » de la région situées à proximité qui permettent aux visiteurs de passer du statut « d'usager des TP » à celui de « piéton » (gares).

En complément, si les « portes d'entrée » principales de la ville ne se trouvent pas à moins de 1km du pôle considéré, une analyse spécifique aux arrêts de bus est menée.

Le débarcadère d'Yverdon-les-Bains n'est, quant à lui, pas considéré comme une porte d'entrée principale de la ville. Il est cependant retenu comme un pôle touristique à signaler pour permettre par exemple la découverte du lac de Neuchâtel grâce à la compagnie de navigation LNM.

2. Orientation

A partir de la gare ou de l'arrêt de bus concerné, le visiteur poursuit son itinéraire à pied.

Dans l'optique d'éviter la multiplication des panneaux sur le domaine public, une signalisation piétonne collective (plan de situation) est aménagée de manière visible dès la descente du train ou du bus, qui permet aux visiteurs de localiser les pôles situés dans un rayon de 1'000 mètres environ.

Pour les pôles qui n'ont pas de gare ou d'arrêt de bus situé à moins de 1'000 m., l'accès en TP n'est pas considéré.

3. Fin de l'itinéraire

De manière générale, la fin de l'itinéraire se caractérise par une enseigne visible située au niveau du point d'accès final ; une enseigne qui vient confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination.

7. RÉSULTATS

7.1. Stratégie générale de signalisation

Les règles et principes de signalisation définis sur le plan régional et appliqués aux 141 pôles sélectionnés pour Yverdon-les-Bains permettent d'établir une stratégie générale de signalisation composée de 6 étapes principales.

1. SIGNALISATION D'YVERDON-LES-BAINS – DESTINATION TOURISTIQUE D'IMPORTANCE RÉGIONALE

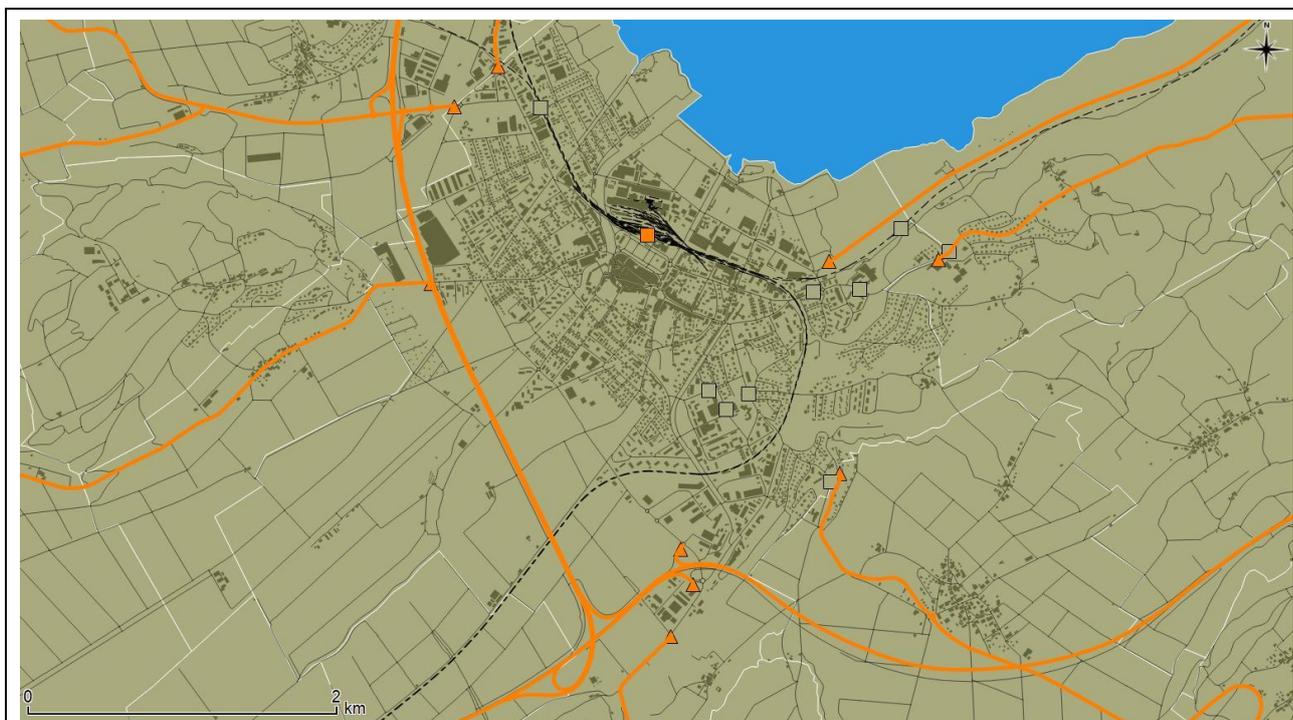
En tant que destination touristique d'importance régionale, Yverdon-les-Bains est balisée sur le plan routier depuis les axes de transit les plus importants situés à proximité de la ville mais qui ne la traversent pas jusqu'au panneau d'accueil touristique ou panneau d'entrée de localité correspondant.

Parmi les axes de transit les plus importants situés à proximité de la ville, on retiendra :

- L'axe autoroutier A5 Lausanne – Neuchâtel ;
- L'axe autoroutier A1 Lausanne – Berne ;
- L'axe cantonal/départemental Pontarlier – Col de Etroits – Fleurier ;
- L'axe cantonal Yvonand – Estavayer-le-Lac – Payerne ;
- L'axe cantonal Epalinges – Moudon – Payerne ;
- L'axe cantonal Oulens – La Sarraz – Vallorbe ;
- L'axe cantonal St-Aubin - Provence – Couvet.

A proximité des jonctions autoroutières no 2 « Yverdon-Ouest » et 25 « Yverdon-Sud » et de l'échangeur autoroutier no 24 « Yverdon », les visiteurs sont orientés en fonction des quartiers « Yverdon-les-Bains-Ouest » et « Yverdon-les-Bains-Sud » jusqu'à la fin de la piste de décélération correspondante.

Sur le plan de l'accès en TP, la principale porte d'entrée de la destination touristique se situe logiquement au niveau de la gare CFF/Travys d'Yverdon-les-Bains. Depuis la gare, les visiteurs s'orientent à partir d'un plan de situation en fonction du but final recherché.



Planification du pôle « Yverdon-les-Bains » (cf. fiche no 2.1)

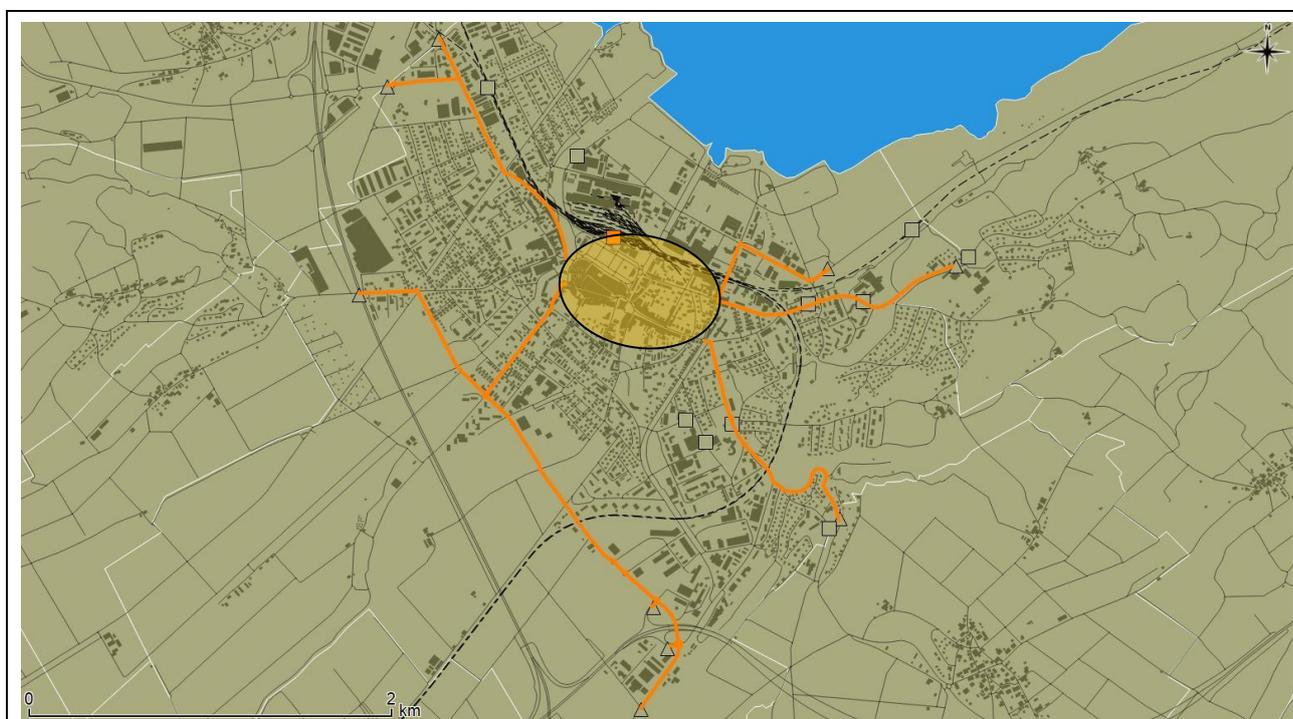
2. SIGNALISATION DU CENTRE-VILLE ET DES RIVES DU LAC

A partir du panneau d'accueil touristique ou du panneau d'entrée de localité « Yverdon-les-Bains », le balisage routier relatif aux principaux quartiers de la ville (Centre-ville, Rives du lac) prend le relais.

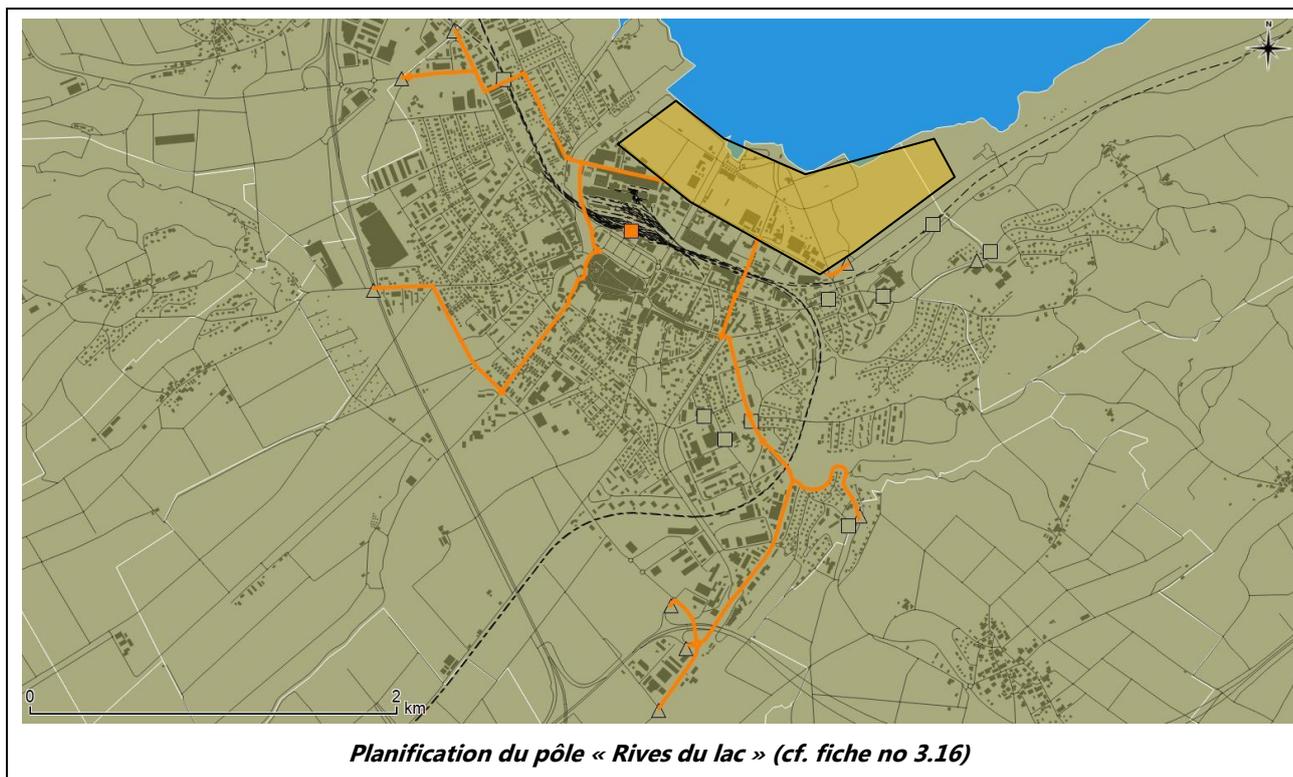
Le balisage planifié pour le Centre-ville se poursuit jusqu'au moment où l'automobiliste entre dans le quartier. A ce titre, le Centre-ville est délimité principalement par la Rue des Jordils et la Rue des Philosophes au Sud, la Rue de Chamblon à l'Ouest, la ligne de chemin de fer au Nord et le cours d'eau Le Buron à l'Est.

Sur le même modèle, le balisage planifié pour les Rives du lac se poursuit jusqu'au moment où l'automobiliste entre dans le quartier. A ce titre, les Rives du lac sont délimitées principalement par la rue de l'Arsenal et l'Avenue des Sports au Sud, la Réserve naturelle de la Grande Cariçaie à l'Est, le lac au Nord et le cours d'eau La Thièle à l'Ouest.

Sur le plan de l'accès en TP, la principale porte d'entrée de ces deux quartiers se situe également au niveau de la gare CFF/Travys d'Yverdon-les-Bains. Depuis la gare, les visiteurs s'orientent à partir d'un plan de situation en fonction du but final recherché.



Planification du pôle « Centre-ville » (cf. fiche no 3.15)



3. SIGNALISATION DES PÔLES D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Tout comme pour les pôles « Centre-ville » et « Rives du lac », le balisage routier relatif aux pôles d'importance régionale « Menhirs de Clendy », « Réserve naturelle de la Grande Cariçaie », « Centre Thermal » et « Hôpital » démarre à partir du panneau d'accueil touristique ou du panneau d'entrée de localité « Yverdon-les-Bains ».

Pour ces pôles, le balisage routier est planifié jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking).

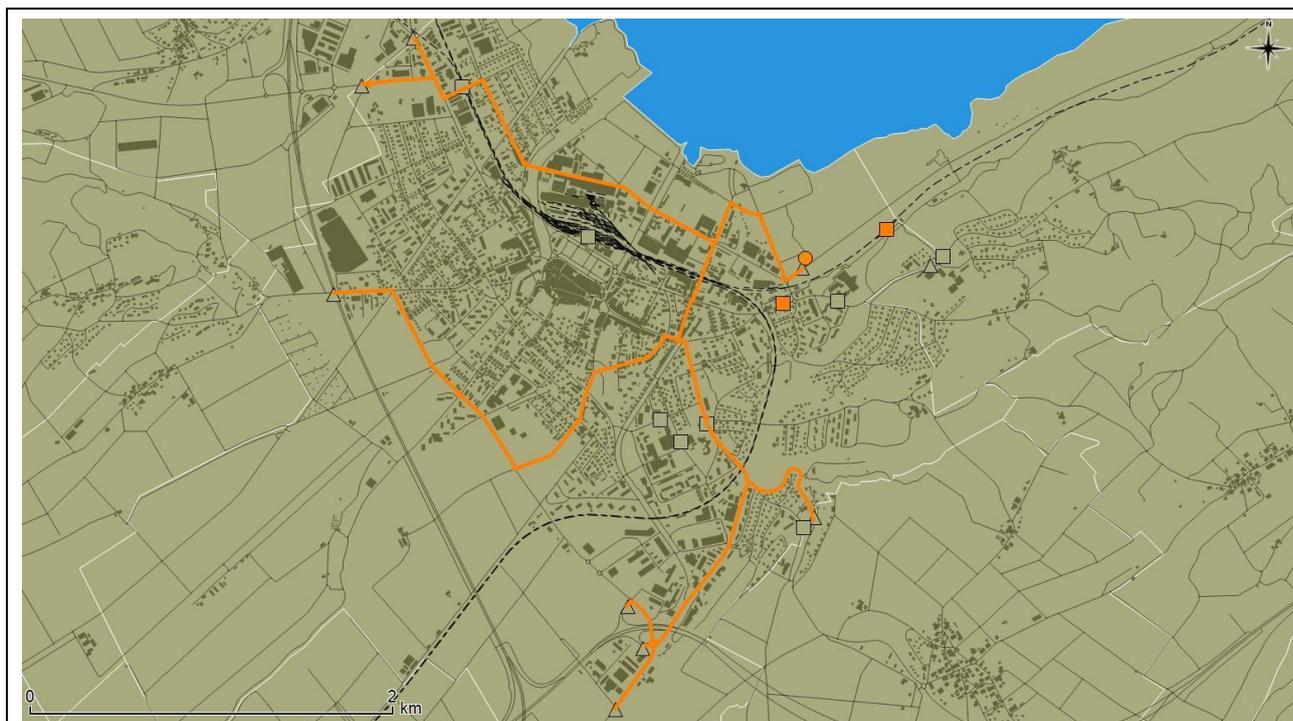
Depuis le parking correspondant, les automobilistes rejoignent à pied :

- Directement l'entrée du pôle située à proximité immédiate (Centre Thermal, Hôpital) ;
- L'entrée du pôle en suivant une signalisation piétonne complémentaire (indicateur de direction) (Menhirs de Clendy, Réserve naturelle de la Grande Cariçaie).

Au niveau de l'accès en TP, on retiendra comme principale porte d'entrée :

- La halte CFF de Champ-Pittet et l'arrêt de bus « Clendy » pour les Menhirs de Clendy ;
- La halte CFF de Champ-Pittet et les arrêts de bus « Coteau des Ifs » et « Clendy » pour la Réserve naturelle de la Grande Cariçaie (Centre Pro Natura de Champ-Pittet) ;
- Les arrêts de bus « Les Bains » et « Centre thermal » pour le Centre thermal ;
- L'arrêt de bus Yverdon-Hôpital pour l'Hôpital.

Depuis la halte CFF de Champ Pittet ou l'arrêt de bus concerné, les visiteurs rejoignent à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate ou s'orientent à partir d'un plan de situation.



Ex. Planification du pôle « Menhirs de Clendy » (cf. fiche no 2.4)

De par leur importance pour la ville, notamment en termes de flux générés, les hôtels ainsi que les centres de formation principaux de la ville (CPNV, HEIG-VD), même s'ils sont de niveau hiérarchique 4, sont traités à partir du panneau d'entrée de localité « Yverdon-les-Bains », mais avec un balisage plus court que celui défini pour les pôles d'importance régionale afin de respecter la hiérarchisation des pôles sélectionnés.

4. SIGNALISATION DU CENTRE HISTORIQUE, DE LA MAISON D'AILLEURS, DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE LA GARE

Étant localisés au sein du Centre-ville d'Yverdon-les-Bains, les pôles d'importance régionale « Centre historique + Château » et « Maison d'Ailleurs », l'Office du tourisme et la gare CFF-Travys d'Yverdon-les-Bains sont traités dès l'arrivée au Centre-ville dans l'optique d'appliquer le principe de « poupées russe emboîtées » et d'éviter ainsi la multiplication des panneaux.

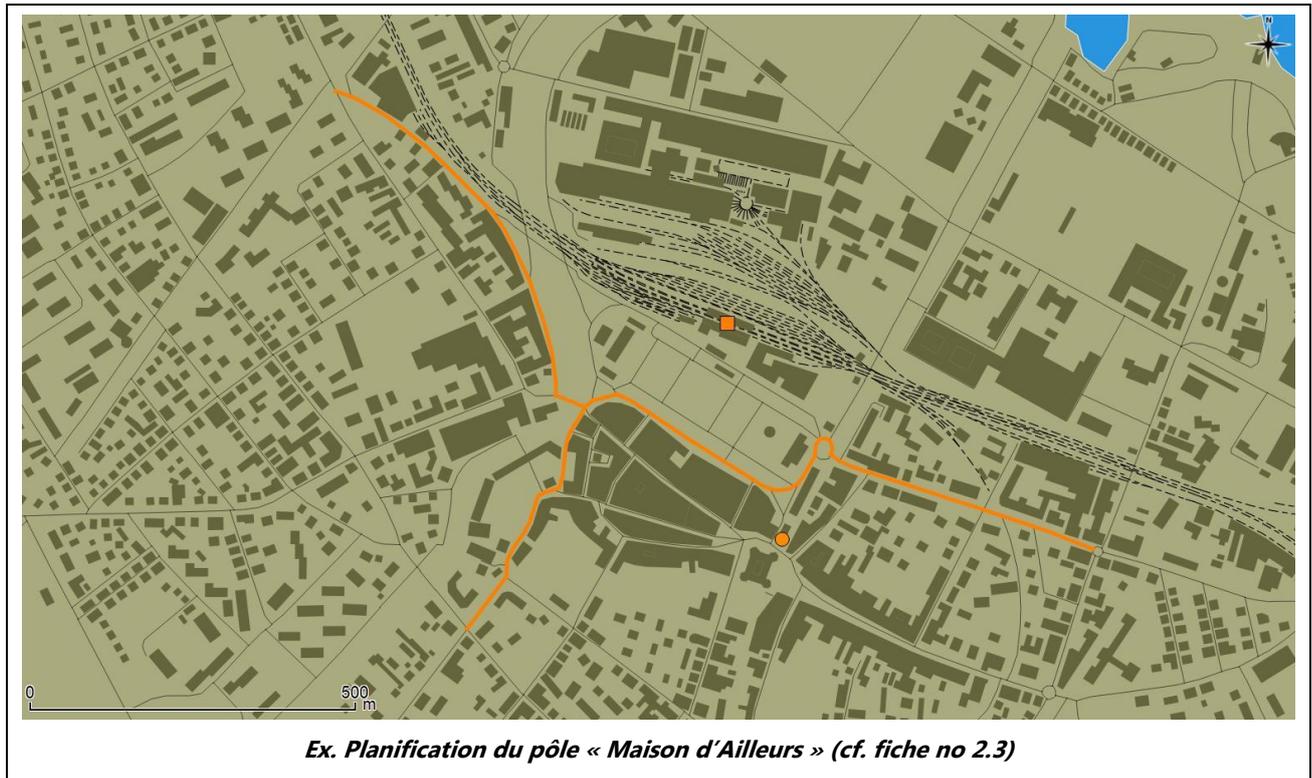
Pour ces pôles, le balisage routier est planifié jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking¹⁷).

Depuis le parking correspondant, les automobilistes rejoignent à pied directement l'entrée du pôle située à proximité immédiate.

Au niveau de l'accès en TP, la principale porte d'entrée se situe logiquement au niveau de la gare CFF/Travys d'Yverdon-les-Bains.

Depuis la gare, les visiteurs s'orientent à partir d'un plan de situation pour rejoindre l'entrée du pôle concerné.

¹⁷ Parking du Château pour le pôle « Centre historique ».

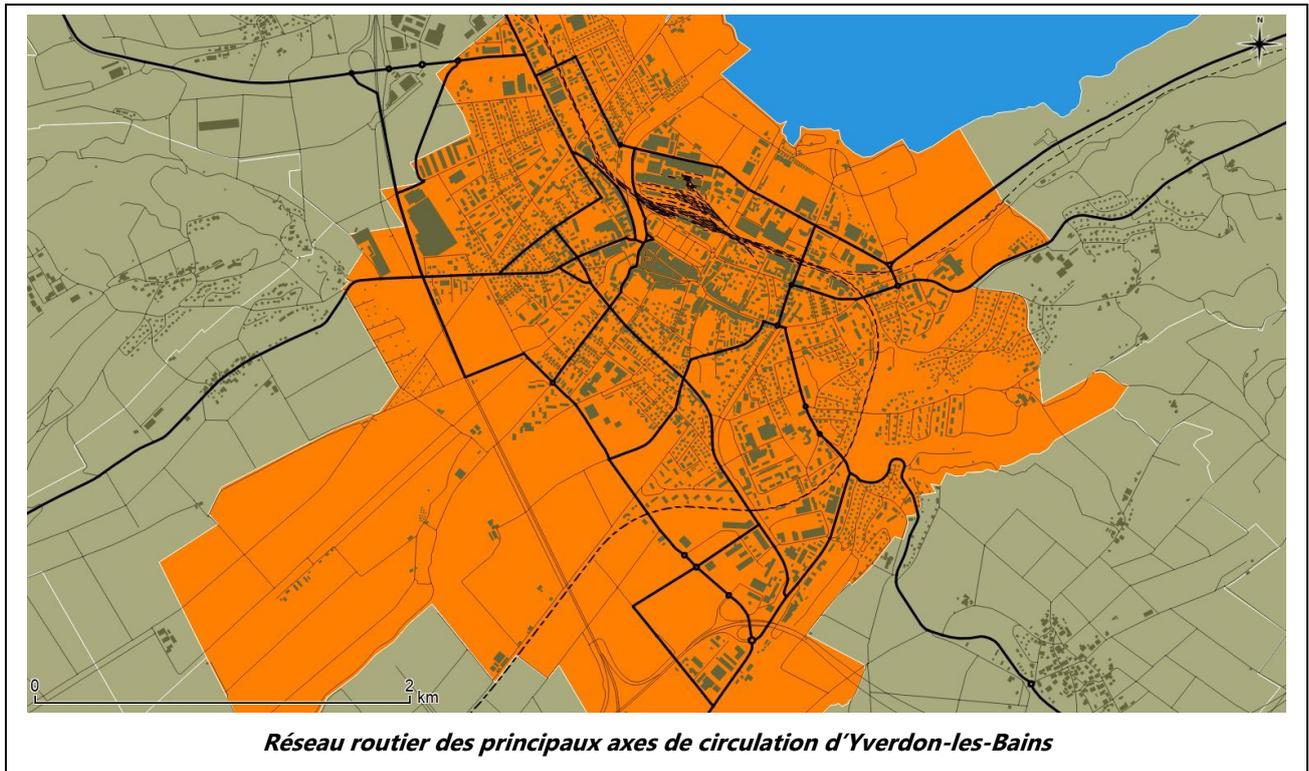


5. SIGNALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PARKINGS

Concernant les zones industrielles/artisanales et principaux parkings de la commune, vu leur nombre relativement important à l'échelle du territoire, leur balisage démarre à partir du moment où les automobilistes doivent quitter le réseau formé par les axes de circulation les plus importants de la commune.

A ce titre, le schéma directeur de signalisation de la ville d'Yverdon retient le réseau formé par les deux premiers niveaux retenus dans le cadre de la planification des axes de transports de la ville d'Yverdon-les-Bains à l'horizon 2035 :

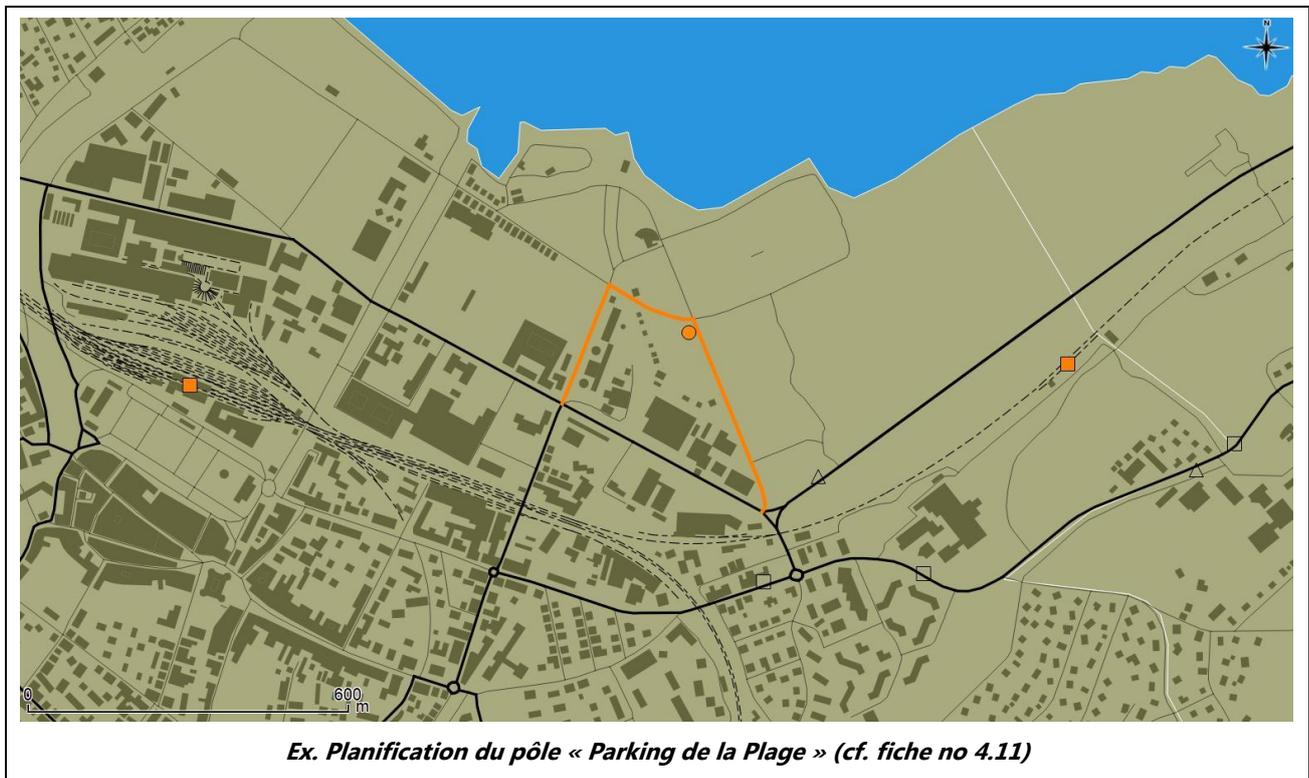
1. Réseau principal d'agglomération
2. Réseau collecteur d'agglomération



Pour ces pôles, le balisage routier est planifié jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking). Depuis le parking correspondant, les automobilistes rejoignent à pied directement l'entrée du pôle située à proximité immédiate.

Sur le plan de l'accès en TP, la principale porte d'entrée de ces différents pôles se situe au niveau de la gare ou de l'arrêt de bus le plus proche géographiquement.

Depuis la gare ou de l'arrêt de bus correspondant, soit les visiteurs rejoignent à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate, soit ils s'orientent à partir d'un plan de situation.



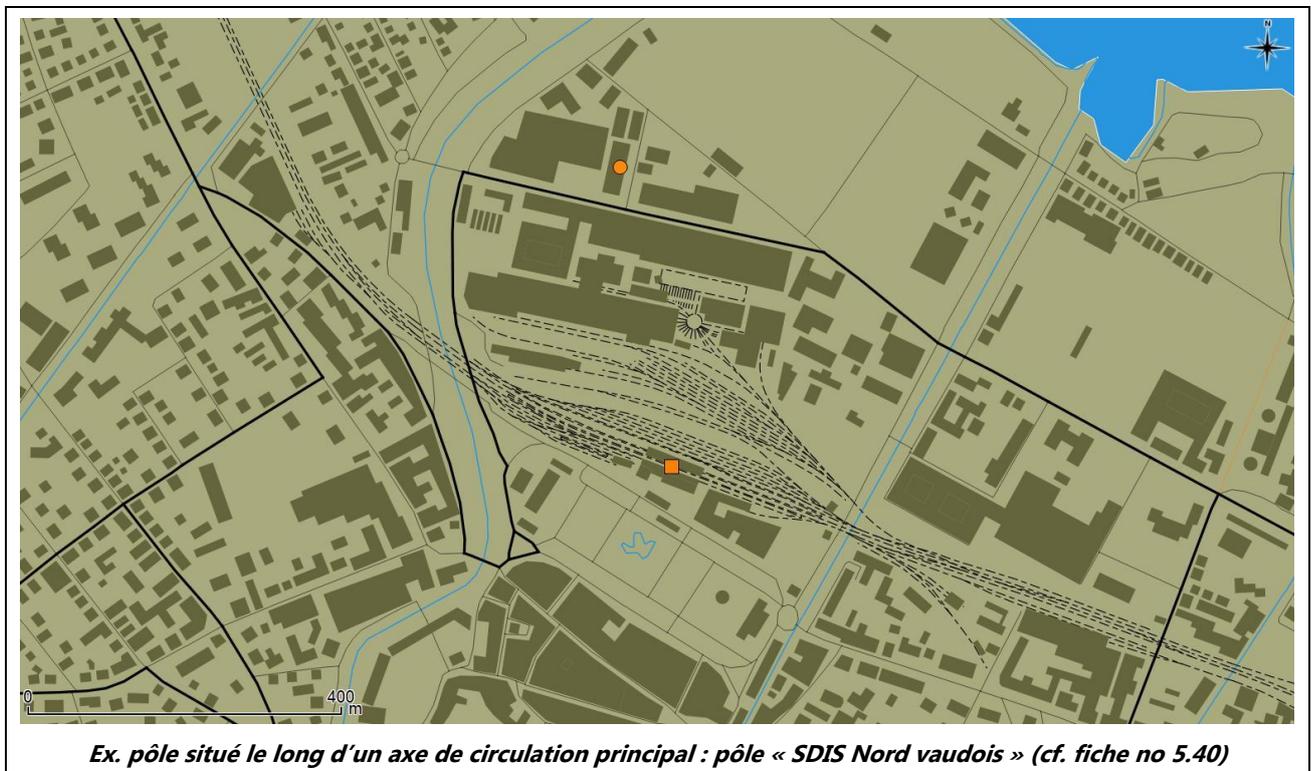
6. SIGNALISATION DES AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

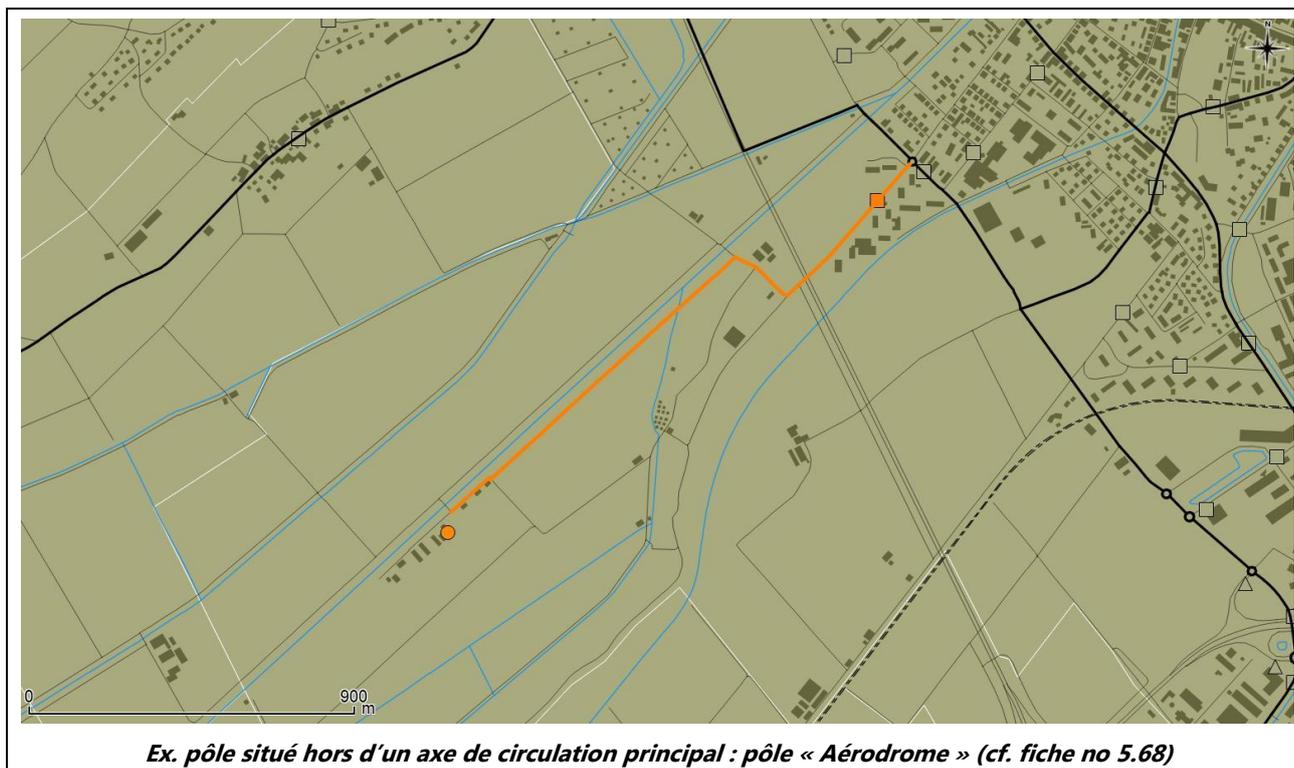
Pour la planification de tous les autres pôles, on retiendra principalement l'application des trois principes de base suivants sur le plan routier :

- Aucune signalisation routière prévue pour les pôles situés le long des principaux axes de circulation les plus importants de la commune en termes d'infrastructures et de flux de personnes et véhicules.
- Pour les pôles situés en dehors des principaux axes de circulation de la ville, itinéraires routiers à considérer à partir du moment où les automobilistes doivent quitter le réseau formé par les axes de circulation les plus importants de la commune jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking).
- Depuis le parking correspondant, des automobilistes qui rejoignent à pied directement l'entrée du pôle située à proximité immédiate.

Quant à l'accès en TP, à ce stade de la réflexion, tous les pôles sélectionnés se trouvent à proximité (1km au maximum) d'au moins une gare ou un arrêt de bus.

Depuis la gare ou de l'arrêt de bus correspondant, soit les visiteurs rejoignent à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate, soit ils s'orientent à partir d'un plan de situation.





7.2. Application pôle par pôle

FICHES DE PLANIFICATION

L'application pôle par pôle des règles et principes régionaux et de la stratégie générale de signalisation se traduit par l'élaboration d'une fiche de planification par pôle (scénario de signalisation) ; soit 144 fiches au total¹⁸.

Chaque fiche est composée :

- Du numéro et du nom du pôle ;
- Du nom de la commune correspondante ;
- De la catégorie d'appartenance ;
- Du niveau hiérarchique ;
- Du but final recherché ;
- Du nombre d'itinéraires routiers à traiter ;
- Du point d'aboutissement routier à considérer ;
- Du point d'aboutissement TP à considérer ;
- D'une carte de synthèse ;
- D'éventuelles remarques complémentaires à considérer.

¹⁸ Cf. Annexe 4 : Fiches techniques de planification- Yverdon-les-Bains. document de travail correspondant.

| No 2.3 Maison d'Ailleurs | No 5.75 Jumpark |
|--|---|
| 1. Présentation générale | |
| <p>Commune Yverdon-les-Bains Catégorie d'appartenance Culture Niveau hiérarchique 2</p> | <p>Commune Yverdon-les-Bains Catégorie d'appartenance Sport et loisirs Niveau hiérarchique 5</p> |
| 2. Planification | |
| <p>• But final recherché: ● Enseigne relative au pôle • Nbre d'itinéraires routiers à traiter: 🛣️ 3 <i>Accès routier principal via la signalisation du pôle "Centre-ville" (Signalisation collective). Itinéraires à traiter dès l'arrivée au Centre-ville.</i> • Point(s) d'aboutissement routier(s): 🅐 Parking Place d'Armes. <i>Depuis le parking, rejoindre à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate.</i> • Point(s) d'aboutissement TP: 🅒 Gare d'Yverdon-les-Bains. <i>Depuis la gare, orientation à partir d'un plan de situation.</i></p> | <p>• But final recherché: ● Enseigne relative au pôle • Nbre d'itinéraires routiers à traiter: 🛣️ 2 <i>Accès routier principal via la signalisation du pôle "Yverdon-les-Bains" (Signalisation collective). Itinéraires à traiter dès qu'on quitte le réseau des axes de circulation les plus importants de la ville.</i> • Point(s) d'aboutissement routier(s): 🅐 Parking situé à proximité du but final recherché. <i>Depuis le parking, rejoindre à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate.</i> • Point(s) d'aboutissement TP: 🅒 Halte William-Barbey. <i>Depuis la gare, orientation à partir d'un plan de situation.</i></p> |
| | |
| <p> ■ Limites communales — Réseau routier principal ■ Bâtiments — Réseau ferroviaire — Itinéraire routier à baliser - - Itinéraire piéton à baliser </p> | <p> ■ Limites communales — Réseau routier principal ■ Bâtiments — Réseau ferroviaire — Itinéraire routier à baliser - - Itinéraire piéton à baliser </p> |
| <i>Remarques, divers</i> | |
| - | |

Ex. de fiches de planification

8. PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE

8.1. Objectifs

Dans l'optique de préparer au mieux la mise en œuvre des résultats de l'étude, plusieurs mesures sont identifiées à ce stade de la réflexion avec, pour chaque mesure, la présentation, dans les grandes lignes :

- Du contexte général et des objectifs ;
- Du modèle de gouvernance à mettre en place ;
- Des principales étapes du projet ;
- Des coûts de mise en œuvre (estimation) ;
- Du modèle de financement ;
- Du calendrier envisagé.

8.2. Mesures principales

A ce stade de la réflexion, **trois** mesures principales de mise en œuvre sont proposées :

1. Renouvellement des panneaux d'accueil sur le plan routier.
2. Adaptation du guidage routier aux résultats de l'étude de planification.
3. Développement d'un concept de signalisation piétonne.

1. RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX D'ACCUEIL SUR LE PLAN ROUTIER

Contexte général et objectifs :



Gouvernance :

- Pilotage : GT constitué des représentants de l'ADNV et de la Ville d'Yverdon-les-Bains (cellule COMM, Service des sports (en lien avec le volet Communication et Tourisme)).
- Accompagnement : bureau d'études Signaxis.
- Développement graphique : Agence Oïkom.
- Entreprise en charge des travaux : à définir en temps voulu.
- Validation : GT, Municipalité, ADNV, Canton (DGMR, SPEI, OTV).

Etapas principales :

1. Définition du concept : contenu graphique (texte et image) à développer, emplacements des futurs panneaux d'accueil.
2. Validation du concept.
3. Développement graphique du contenu (cahier des charges, briefing, réalisation, etc.).
4. Analyse technique des emplacements.
5. Validation du graphisme et des emplacements.
6. Préparation des travaux (production et pose) : cahier des charges, appel d'offres, évaluation, adjudication, briefing, etc..
7. Lancement des travaux.
8. Communication des résultats.

Estimation des coûts :

- Des coûts qui se montent à un total de 75'700.- HT :
 - Développement graphique du visuel + extension des droits : env. 2'700.- HT.
 - Production, aménagement : env. 10'000.- HT par panneau, avec le projet de traiter 7 entrées principales à l'échelle de la Ville.
 - Accompagnement : env. 3'000.- HT.

Financement :

- Développement graphique : 100% SPEI (*à confirmer après validation dudit rapport*).
- Production, aménagement : 100% SPEI (*à confirmer après validation dudit rapport*).
- Accompagnement : 100% SPEI (*à confirmer après validation dudit rapport*).

Calendrier :

- Début 2021 : lancement de la mesure juste après validation dudit rapport.
- Fin 2021 : fin des travaux.

2. ADAPTATION DU GUIDAGE ROUTIER AUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE PLANIFICATION

Contexte général et objectifs :

- Un état de lieux de la signalisation routière existante qui témoigne d'une surcharge d'information à l'échelle de certains carrefours.



- Volonté d'adapter le guidage routier aux résultats de l'étude de planification dans l'optique d'optimiser l'impact des panneaux et la fluidité du trafic.

Gouvernance :

- Pilotage : GT spécifique à la signalisation routière (*composition à définir*).
- Accompagnement : bureau d'études Signaxis.
- Entreprise en charge des travaux : *à définir en temps voulu*.
- Validation : GT, Municipalité, Bénéficiaires (prestataires privés, etc.), Canton (DGMR).

Étapes principales :

- Mise à jour résultats phase d'étude (liste des pôles à signaler, itinéraires à baliser, etc.).
- Analyse des emplacements concernés par les pôles à signaler.
- Production des fiches techniques permettant de visualiser, emplacement par emplacement, la situation actuelle et celle planifiée pour 2025/35.
- Si nécessaire, rédaction des documents utiles à l'obtention du financement (Conseil communal, Bénéficiaires, etc.).
- Rédaction du cahier des charges de l'entreprise en charge des travaux.
- Organisation d'un éventuel appel d'offres.
- Suivi des travaux (phases de production et d'aménagement des panneaux).
- Communication éventuelle des résultats.

Estimation des coûts :

- Production, aménagement :
 - Sur la base des résultats de l'étude, analyse de 158 emplacements pour un total de 410 panneaux.
 - Identification de 104 panneaux conformes à la phase de planification.
 - Nécessité de traiter 101 emplacements pour un total de 306 panneaux à aménager (263) ou à modifier (43).
 - Des coûts qui se montent à un total de 139'600.- HT incluant les frais de production et d'aménagement, sans prendre en compte d'éventuels rabais liés à des économies d'échelle (commande groupée de panneaux) ou d'éventuels prestations prises en charge par les services techniques compétents.
- Accompagnement¹⁹ : estimation des coûts basée sur le traitement de 101 emplacements, avec un rabais de 10% (mandat gré à gré) : 17'675.- HT.

Financement :

- Production, aménagement : *à définir en regard d'une éventuelle contribution des principaux bénéficiaires (prestataires, etc.).*
- Accompagnement :
 - -> 50% SPEI (*à confirmer sur la base d'une demande LADE de co-financement cantonal*).
 - 50% au minimum pour la part communale.

Calendrier :

- Début 2021 : rédaction de la demande pour un soutien cantonal.
- Lancement de la mesure : mise en œuvre dès validation du préavis au Conseil communal (2021).
- Fin 2023-début 2024 : fin des travaux.

¹⁹ Mise à jour des résultats de la phase d'étude ; analyse des emplacements routiers concernés ; rédaction des documents de travail : fiches techniques, préavis communal éventuel, cahier des charges de l'entreprise en charge des travaux, phase de communication ; organisation d'un éventuel appel d'offres ; suivi des travaux et contrôle des résultats (aménagement).

3. DÉVELOPPEMENT D'UN CONCEPT DE SIGNALISATION PIÉTONNE

Contexte général et objectifs :

- Des plans de situation au contenu (texte, image) non uniforme et un balisage piéton à revisiter :



- Restauration :
 - Un domaine d'activité qui varie trop souvent pour pouvoir figer le nom des restaurants sur des panneaux, notamment depuis la route.
 - Volonté de réfléchir à une solution plus dynamique qui permette une gestion moins complexe, notamment sur le plan de la signalisation piétonne (solution digitale p.ex.).
- Places, parcs et promenades : une catégorie non prise en compte dans la phase d'étude mais qui doit être traitée dans le cadre du développement d'un concept de signalisation piétonne.
- Mobilité douce :
 - Des solutions proposées pour se déplacer à travers la ville entre les arrêts Travys, les taxis, les stations de vélo en libre-service et les stations-voitures Mobility qui changent de manière récurrente.
 - Une catégorie à traiter dans le cadre de l'élaboration du concept de signalisation piétonne, p.ex. avec un renvoi sur des liens dynamiques (site internet, QR Code).
- Une zone liée aux rives du lac et à la plage qui doit faire l'objet d'une réflexion spécifique en termes de déplacements piétons et de signalétique.
- 2009, réalisation par les bureaux parisiens LM communiquer et JJR Architecture d'un projet de signalétique piétonne orienté autour des canaux d'Yverdon-les-Bains.
 - Des canaux qui représentent une particularité yverdonnoise ;
 - Un concept basé sur l'utilisation de la nature comme direction à prendre pour le développement de sa signalétique à proposer sur le plan régional.

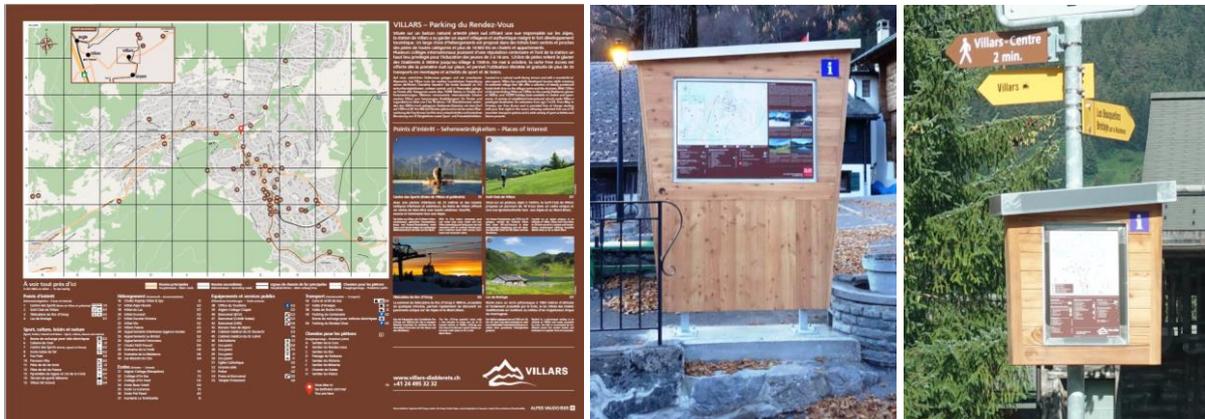
Gouvernance :

- Pilotage :
 - Un GT au niveau de la ville d'Yverdon-les-Bains (composition à définir) ;
 - Un GT constitué des communes motivées²⁰ à développer le concept régional de signalisation piétonne, avec un représentant du GT Yverdon-les-Bains
- Accompagnement : bureau d'études Signaxis.
- Entreprise en charge des travaux : *à définir en temps voulu.*
- Validation : *à définir.*

²⁰ Grandson Région : Bonvillars, Champagne, Onnens, Provence, Tévenon, Valeyres-sous-Montagny. Orbe. Romainmôtier. Ste-Croix/Les Rasses : Bullet, Saint-Croix. Vallorbe. Yverdon-les-Bains. Yvonand Région : Boley-Magnoux, Chavannes-le-Chêne, Cronay, Donneloye, Molondin, Yvonand.

Etapes principales :

1. Constitution d'un GT régional sous l'égide de l'ADNV, avec les destinations et communes du Nord vaudois motivées par le développement d'un concept régional de signalisation piétonne.
2. Développement du concept avec l'objectif de définir les règles en termes de gouvernance, d'itinéraires et d'emplacements²¹, de mobilier (design, matériaux), de contenu graphique (texte, images, composition), de financement et de travaux (production, aménagement), en s'appuyant sur l'expérience menée à l'échelle des Alpes vaudoises (projet-pilote cantonal) :



3. Application du concept sur les itinéraires et emplacements pilotes.
4. Ajustement et validation du concept régional.
5. Application sur l'ensemble des itinéraires et emplacements retenus dans le cadre du concept régional.

Estimation des coûts, financement et calendrier – Emplacements stratégiques (panneaux d'information collective) :

- Une estimation des coûts qui se monte :
 - À un total de 420'000.- HT pour l'ensemble du concept régional et son application sur les 144 emplacements stratégiques des 18 communes concernées ;
 - À un total de 98'519.- HT pour la commune d'Yverdon-les-Bains (33 emplacements stratégiques).

| Destination-pilote | Commune | Concept "Mobilier" et "Graphisme" ¹ | Nbre empl. stratégiques - Niveau 1 ² | Estimation coûts mobilier/ unité ³ | Nbre empl. stratégiques - Niveau 2 ⁴ | Estimation coûts mobilier/ unité | Nbre empl. stratégiques - Niveau 3 | Estimation coûts mobilier/ unité | Dvpmt contenu graphique ⁵ | Accompagnement ⁶ | TOTAL HT |
|----------------------------------|-------------------|--|---|---|---|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|----------|
| 6. Yverdon-les-Bains | Yverdon-les-Bains | 3 519 | 4 | 4 000 | 14 | 2 500 | 15 | 1 500 | 5 000 | 16 500 | 98 519 |
| Total 18 communes-pilotes | | 15 000 | 13 | | 51 | | 80 | | 33 500 | 72 000 | 420 000 |

¹Mandat à attribuer à une agence spécifique.

²Ex.: gare, lieu d'info (Office du tourisme) ou quartier spécifique des principales destinations de la région.

³Estimation des coûts basée sur le projet-pilote cantonal réalisé dans les Alpes vaudoises, comprenant la production du mobilier et la pose des panneaux, n'incluant pas une éventuelle économie d'échelle lors de la commande groupée de panneaux, voire une participation du service technique communal compétent pour la phase d'aménagement.

⁴Principaux parkings, points d'accès TP secondaires (gare secondaire, arrêt de bus) ou points d'information secondaires identifiés lors de la phase d'étude.

⁵Un lay-out principal par commune, avec si possible des supports cartographiques libres de droit (OpenStreetMap); à discuter.

⁶Conseils et assistance durant les différentes phases de réalisation du concept: gouvernance à organiser, méthodologie opérationnelle à mettre en place, animation du groupe de travail, analyse des conditions générales d'aménagement des panneaux (emplacement), briefing (cahier des charges, etc.) + suivi des travaux des mandataires (agence, entreprise de production des panneaux, entité en charge de la pose), rédaction du concept, etc.. 500.-/unité.

- Un projet qui pourrait faire l'objet d'un soutien cantonal (demande LADE via l'ADNV) allant jusqu'à 50% du montant total (discussion en cours).
- Calendrier :
 - Début 2021 : rédaction de la demande LADE pour un soutien cantonal.
 - Automne 2021 : fin des travaux liés au développement du concept régional.

²¹ Ex. : aménagement de panneaux d'information à la sortie des gares ou des principaux parkings de la ville, au niveau de l'Office du tourisme, etc..

- Mise en œuvre dès validation du préavis au Conseil communal (2021), sur les emplacements pilotes (prototypes), puis sur l'ensemble des emplacements liés au concept régional après la phase d'ajustement du concept régional.

Estimation des coûts, financement et calendrier – Indicateurs de direction (itinéraires individuels à baliser) :

- Une estimation des coûts qui se monte à un total de 144'000.- HT pour la commune d'Yverdon-les-Bains (40 itinéraires piétons potentiels).

| Destination-pilote | Commune | Nbre de pôles susceptibles d'être traités individuellement ¹ | Nbre d'itinéraires piétons ² | Nbre carrefours à traiter ³ | Nbre mâts à aménager ⁴ | Estimation coûts/unité ⁵ | Nbre indicateurs de direction à aménager ⁶ | Estimation coûts/unité ⁷ | Dvpm contenu graphique | Accompagnement ⁸ | TOTAL HT |
|----------------------|-------------------|---|---|--|-----------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------|
| 6. Yverdon-les-Bains | Yverdon-les-Bains | 20 | 40 | 120 | 40 | 700 | 320 | 250 | 0 | 36 000 | 144 000 |

¹Site d'importance régionale, principaux quartiers d'une ville, etc. identifiés lors de la phase d'étude.

²En moyenne, 1 itinéraire par pôle retenu (réf.: projet-pilote cantonal "Alpes vaudoises"); sauf pour les grandes villes (en moyenne, 2 itinéraires par pôle retenu).

³En moyenne, trois carrefours par itinéraire (réf.: projet-pilote cantonal "Alpes vaudoises").

⁴En moyenne, un mât supplémentaire à aménager par itinéraire en regard des mâts déjà existants (réf.: projet-pilote cantonal "Alpes vaudoises").

⁵Pose comprise.

⁶En moyenne, 8 indicateurs de direction par itinéraire (réf.: projet-pilote cantonal "Alpes vaudoises").

⁷Pose comprise.

⁸1. Analyse des itinéraires; 2. Analyse des conditions générales d'aménagement des panneaux, carrefour par carrefour; 3. Préparation (cahier des charges) et suivi des travaux (production, aménagement). 300.-/carrefour.

- Un projet qui pourrait également faire l'objet d'un soutien cantonal (demande LADE via l'ADNV) dont la participation (en %) reste à définir (discussion en cours).
- Calendrier :
 - Début 2021 : rédaction de la demande LADE pour un soutien cantonal.
 - Automne 2021 : fin des travaux liés au développement du concept régional.
 - Mise en œuvre dès 2022.

SYNTHÈSE DES COÛTS – COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

| ESTIMATION DES COÛTS | PARTICIPATION CANTON (%) | PARTICIPATION CANTON (CHF) | PART COMMUNALE (%) | PART COMMUNALE (TOTAL CHF HT) |
|---|--------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| 1. Renouvellement des panneaux d'accueil sur le plan routier | | | | |
| Total : 75'700.- HT | 100% (à confirmer) | 75'700.- | 0% | 0.00.- |
| 2. Adaptation du guidage routier aux résultats de l'étude de planification | | | | |
| Accompagnement : 17'675.- HT | -> 50% (à confirmer) | 8'837.50.- | 50% au min. | 8'837.50.- |
| Production, aménagement : 139'600.- HT | 0% | 0.00.- | 100% | 139'600.00.- |
| 3. Développement d'un concept de signalisation piétonne | | | | |
| Panneau d'information collective (emplacements stratégiques) : 98'519.- HT | -> 50% (à confirmer) | 49'259.50.- | 50% au min. | 49'259.50.- |
| TOTAL INTERMEDIAIRE : 331'494.- HT | | 133'797.00.- | | 197'697.00.- |
| 3. Développement d'un concept de signalisation piétonne | | | | |
| Itin. individuels à baliser : 144'000.- HT | <i>A définir</i> | | <i>A définir</i> | |
| TOTAL FINAL : 475'494.- HT | | | | |

8.3. Mesures complémentaires

En outre, quatre mesures complémentaires sont énumérées à ce stade de la réflexion ; des mesures qui ont déjà fait l'objet de discussions au préalable et qui devront prendre en compte les résultats de la phase de planification des pôles à signaler lors de leur réalisation.

Pour ces quatre mesures, seuls le contexte général et les objectifs sont donc présentés à ce stade.

1. Développement d'une signalétique propre aux zones d'activités.
2. Développement d'une signalétique propre aux parkings.
3. Développement d'une signalisation propre aux itinéraires cyclables.
4. Mise en place d'un outil de suivi SIG des panneaux.

1. DÉVELOPPEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE PROPRE AUX ZONES D'ACTIVITÉS

Contexte général et objectifs :

- Réflexion en cours concernant la mise en place d'une signalétique propre aux zones d'activités (zones industrielles/ artisanales).
- Présence de difficultés en lien notamment avec la diversité des propriétaires concernés ou les accords déjà établis avec les entreprises.
- Volonté de fournir un soutien aux représentants des zones d'activités par le biais d'un guide ou d'un concept, voire d'une aide financière pour installer des « totems » en bordure de route.
- Y-Parc :
 - Une société Y-Parc SA qui est dispensée de mise à l'enquête pour sa signalétique suite à la décision municipale du 20.08.2014.
 - Nécessité pour la Ville de conserver l'indication des points qui sont jugés d'intérêt public (le centre de services, le restaurant, le parking et Kindercity).
 - Une société Y-Parc SA qui se charge de la signalétique liée à ses activités économiques.

2. DÉVELOPPEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE PROPRE AUX PARKINGS

Contexte général et objectifs :

- Une signalisation directionnelle des parkings traitée dans le cadre de la mesure no 2 ci-dessus qui pourrait être complétée par un système électronique aménagé au niveau des entrées de la ville et de ses principaux carrefours indiquant le nombre de places disponibles dans chaque parking.
- Un dispositif qui dépend de la mise en place de systèmes de détection sur les parkings, notamment aux Rives et sur les parkings bordant le centre-ville (Château, Casernes, Midi).
- Une mesure de mise en œuvre qui nécessite de bien étudier les coûts à investir ; des coûts qui peuvent être relativement élevés suivant le type de système électronique choisi.
- Une mesure conditionnée par l'organisation du stationnement au centre-ville qui est voué à évoluer ces prochaines années avec la mise en place du parking Place d'Armes.

3. DÉVELOPPEMENT D'UNE SIGNALISATION PROPRE AUX ITINÉRAIRES CYCLABLES

Contexte général et objectifs :

- Nécessité de développer un jalonnement des itinéraires cyclables à l'échelle de la région pour promouvoir l'usage du vélo dans les déplacements pendulaires, touristiques et de loisirs.
- Une région du Nord vaudois, notamment en son centre à l'échelle de l'agglomération yverdonnoise, très propice au développement de ce mode de transport, avec la nécessité de mettre en place une signalétique adaptée aux contraintes du cyclistes afin de les orienter au mieux vers les itinéraires les plus adaptés.
- En termes de mise en œuvre, présence d'importantes interactions entre les différents types de signalétique, avec la mise en place d'un concept de signalisation « deux roues » coordonné avec les concepts de signalisation routière et piétonne qui apportera une plus-value au projet de signalétique global et qui offrira une meilleure lisibilité du territoire pour tous les usagers.

4. MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUIVI SIG DES PANNEAUX

Contexte général et objectifs :

- Une signalisation « vivante » qui doit s'adapter au développement du territoire, à l'évolution de l'offre existante et du cadre réglementaire ou aux besoins du public-cible visé.
- Nécessité de mettre en place un outil de suivi des panneaux sous la forme d'un Système d'Information Géographique, en lien avec le Service d'Information du Territoire de la Ville d'Yverdon-les-Bains.
- Objectif principal : suivre l'évolution de la signalisation afin de garantir son adéquation avec la réalité du terrain et notamment reporter toute modification intervenant sur le terrain au sein de cet outil de monitoring.
- Proposition de développer un outil selon deux variantes techniques possibles, basée sur des logiciels Open Source :
 - Une version à minima propres aux besoins d'Yverdon-les-Bains et des communes membres du Géoportail du Nord vaudois estimée à CHF 15'000 ;
 - Une version ouverte aux autres régions du canton dont le coût n'est pas estimé à ce jour (projet-pilote sur le plan cantonal).

ANNEXES

Annexe 1 « Liste des références consultées »

- Brochure « Yverdon-les-Bains – Bien-être et bien vivre », Office du tourisme.
- Données liées au système d'information du territoire (SIT) de la commune.
- Données fournies par les services communaux concernés.
- Données de l'Office du Tourisme.
- Liste des pôles actuellement signalés, Signaxis (état des lieux, 31 mars 2017).

Annexe 2 « Critères de sélection des pôles à signaler, catégorie par catégorie »

| CATEGORIE | CRITERES DE SELECTION |
|------------------------------------|---|
| 1. Culture | <ul style="list-style-type: none"> • Site culturellement important pour la ville et la région. • Faire partie de l'Histoire de la ville. • Institutions, bâtiment ou place que l'on peut géolocaliser. • Site d'intérêt général, avec un rayonnement supra-régional. • Être ouvert au public. • Qui ne soit pas « privé ». • Longévité avérée. |
| 2. Economie | <ul style="list-style-type: none"> • Se limiter à la sélection : <ul style="list-style-type: none"> - Des pôles retenus au niveau des autres catégories (hébergement, lieux culturels, etc.). - Des zones d'activités économiques (zones artisanales ou industrielles) en lien avec le futur Plan d'affectation communal. • Pour les autres entreprises, mise en place d'une démarche « Bottom-up » : <ul style="list-style-type: none"> - 1. Demande de signalisation qui doit émaner des entreprises. - 2. Evaluation de la demande par une commission ad hoc (Municipalité, commission communale, Police, etc.). - 3. Le cas échéant, signalisation de l'entreprise à l'aide de l'indicateur de direction OSR 4.49 « Entreprise » (point rouge). - 4. Au-delà de trois indicateurs par zone concernée création d'une zone artisanale / industrielle. |
| 3. Education et formation | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des principaux établissements de formation de la ville. |
| 4. Equipements et services publics | <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'activité commerciale. • Gestion directe ou indirecte par les représentants communaux. • Au bénéfice d'une structure d'accueil propre à recevoir des visiteurs. • Fréquentation régulière par des personnes qui ne connaissent pas le territoire communal. • Etablissements religieux : identification uniquement des lieux ayant une symbolique patrimoniale. |
| 5. Hébergement | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des établissements para-hôteliers qui répondent aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les chambres d'hôte et appartements de vacances, au bénéfice d'un label FST (critère impératif) - Activité commerciale régulière. - Paiement de la taxe de séjour communal. |

| | | |
|-----|---------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Au bénéfice d'une structure d'accueil propre à recevoir des visiteurs. |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des hôtels qui répondent aux critères de la norme VSS 640 828 : <ul style="list-style-type: none"> - Au bénéfice d'au moins cinq chambres. - Servir le petit déjeuner. - Au bénéfice d'une classification reconnue (Hotelleriesuisse ou Gastro Suisse). |
| 6. | Lieux géographiques | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection de pôles collectifs (ex. quartier). |
| 7. | Nature | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des sites qui sont au bénéfice d'un point d'aboutissement « physiquement » repérable avec information (ex.: parking avec table d'orientation ou panneau didactique). • Situation naturelle d'importance accessible à pied ou proche d'un parking. |
| 8. | Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des établissements au bénéfice d'une structure « Urgence ». • Sélection des principaux EMS de la ville. |
| 9. | Sport et loisirs | <ul style="list-style-type: none"> • Provenance supra-régionale du public cible. • Fréquentation régulière. • Qualité des services et de l'information à disposition. • Ouverture au public. • Installation permanente et conséquente (capacité d'accueil). |
| 10. | Transport | <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des principales « portes d'entrée » du territoire communal (parking de plus de 50 places, gare, etc.). |

Annexe 3 « Liste des pôles sélectionnés, catégorie par catégorie »

| CATEGORIE | | POLES SELECTIONNES |
|-----------|-----------------------------|--|
| 1. | Culture | <ul style="list-style-type: none"> • Amalgame Club • Artis Art & Décoration • CACY Centre d'Art Contemporain • Castrum romain • Centre de documentation et de recherche Pestalozzi • Centre historique + Château et son musée • Cinéma Bel Air • Citrons Masqués • Conservatoire de musique du Nord Vaudois • Galerie Déjà Vu • Galerie Kaminska & Stocker • La Marive • L'Echandole • Maison d'Ailleurs • Menhirs de Clendy • Musée d'Yverdon et Région • Place Pestalozzi • Théâtre Benno Besson |
| 2. | Economie (zone d'activités) | <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers CFF • Avenue de Grandson (Leclanché / Village 52) |

| | | | |
|----|------------------------------|----|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Centre St-Roch • Y-Parc • ZA Petits-Champs (SAN, Police, etc...) • ZA Prés-du-Lac • ZA Les Uttins • ZA Treycovagnes • ZA Champs Lovats • ZA Champs-Torrens/Chèvre/Yverdon-Sud • ZA Pré Neuf • ZA Verdun • ZA Gressy • ZA Quai de la Thièle (TRAVYS) |
| 3. | Education formation | et | <ul style="list-style-type: none"> • Centre Professionnel du Nord Vaudois (CPNV) • HEIG-VD Cheseaux • HEIG-VD St-Roch • HEIG-VD Y-Parc • Gymnase |
| 4. | Equipements services publics | et | <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque publique et scolaire • Centre funéraire • Cimetière • Contrôle des habitants • Cure d'Air (salle, refuge) • Déchèterie STRID • Entretien autoroute • Hôtel de Ville, secrétariat général • Justice de paix (districts Jura-Nord vaudois et Gros-de-Vaud) • La Poste • Ludothèque • Ministère public • Office de l'état civil • Office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois • Office du logement • Office du tourisme • Police cantonale – Centre • Police cantonale - La Sallaz • Police du lac • Police du Nord vaudois • Préfecture du Jura Nord-Vaudois • Registre foncier • Sauvetage des Iris • SDIS Nord vaudois • Service de la culture & Agenda 21 • Service de la jeunesse et de la cohésion sociale • Service de l'urbanisme • Service des automobiles et de la navigation • Service des bâtiments |

| | |
|------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Service des énergies • Service des finances • Service des ressources humaines • Service des sports • Service des travaux et de l'environnement • Stand de tir • Station d'épuration STEP • Tribunal d'arrondissement • <i>Pôles non-retenus à ce stade de la réflexion :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Chapelle des Cygnes, Église Saint-Pierre (paroisse catholique), Temple de Fontenay, Temple protestant</i> - <i>Pourront être identifiés sous réserve de pouvoir ouvrir leurs portes au public en journée et proposer de la valeur ajoutée à l'offre touristique. Ceci nécessite des travaux qui seront abordés avec le Service des bâtiments.</i> |
| 5. Hébergement | <ul style="list-style-type: none"> • Cabanes des Eclaireurs/ Eclaireuses • Cabane La Roselière • Camping Yverdon-Plage • Grand Hôtel des Bains • Hôtel de la Prairie • Hôtel de la Source • Hôtel du Théâtre • Hôtel La Maison Blanche • <i>Pôles non-retenus à ce stade de la réflexion ou à définir (liste à mettre à jour le moment venu) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - BnB Baertschi Corinne et Markus, Bersier Loyse, Chevalley Martine Henry Annette, Demerval Danielle « La Sablonnaire », Diaz Rafael, Donker Magrieta, Duc Chantal, Häfeli Rosmarie, Kohler Caroline, Meier Lucia, Tenthorey Sylviane et Didier, Wulliamoz Jean-Luc : Positionnement à définir avec les « freelance » ; dénomination unique pour tous les BnB à discuter. - Projet d'établissement lié à la résidence hôtelière « Hôtel de l'Ange » à ajouter le moment venu (date d'ouverture encore inconnue). |
| 6. Lieux géographiques | <ul style="list-style-type: none"> • Centre-ville • Yverdon • Yverdon-Ouest • Yverdon-Sud • Rives du lac |
| 7. Nature | <ul style="list-style-type: none"> • Bois des Vernes • Le Saut • Les Grands Fossés • Promenade Robert-Hainard • Réserve naturelle de la Grande Cariçaie (Centre Pro Natura de Champi-Pittet) |

- | | |
|---------------------|--|
| 8. Santé | <ul style="list-style-type: none">• Centre de psychiatrie du Nord Vaudois• Centre médical d'Yverdon (CMY)²²• EMS Les Driades SA• EMS Les Jardins de la Plaine• EMS Les Quatre Marronniers• EMS Mont Riant• Hôpital• Permanence d'Y-Parc |
| 9. Sport et loisirs | <ul style="list-style-type: none">• Aérodrome• Base nautique• Bowling• Centre de badminton• Centre équestre• Centre thermal• Centre sportif des Isles• Futur Sports 5• Jumpark• Explorit (Kindercity)• Parc des Rives du Lac• Patinoire• Piscine couverte• Piscine plein air• Plage• Salle triple des Rives• Salle triple Léon-Michaud• Skatepark• Stade d'athlétisme• Stade municipal• Tennis• Terrain des Vuagères• Zone de boules, pétanque, tir à l'arc• Zone multisports de la plage - Beach volley - Walking – Football |
| 10. Transport | <ul style="list-style-type: none">• Débarcadère (Navigation LNM)• Future halte PST• Gare• Halte CFF Champ Pittet• Halte YsTC William-Barbey• P+R CFF• Parking Y-Parc• Parking Bel-Air Centre |

²² Le CMY propose des horaires d'ouverture très étendus (contrairement à la permanence d'Y-Parc). De plus, sa situation de proximité avec une grande affluence au centre-ville donne du sens à vouloir le signaler.

- Parking du boulodrome
- Parking de la Plage
- Parking des Casernes
- Parking des Isles
- Parking des Rives
- Parking du Château
- Parking du Midi
- Parking Métropole
- Parking Place d'Armes

Annexe 4 « Fiches techniques de planification »

Cf. document de travail correspondant.